50¢

CITÉ LIBRE

XVe année No 75 MARS 1965 NOUVELLE SÉRIE

PROSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET ÉTHIQUES

par *Paul RICOEUR*

LA PEINE DE MORT

par *A. NORMANDEAU* et *D. AKMAN*

COMMENT ÊTRE CANADIEN FRANÇAIS ?

par *Yerri KEMPF*

ET DES TEXTES DE

Maurice BLAIN • *Naïm KATTAN* • *Jean PELLERIN*

Charles TAYLOR • *Jacques TREMBLAY*

SOMMAIRE

XVe année, No 75
Mars 1965

revue mensuelle

Secrétariat :
Nina Bruneau
1420 ouest, Bernard
Montréal 8e
Tél. : 277-9131

•

Editeur propriétaire
Le Syndicat coopératif d'édition Cité Libre

Imprimé à Montréal par
Pierre Des Marais Inc.

Autorisé comme envoi postal
de deuxième classe
Ministère des Postes
Ottawa

Administration et
Vente d'anciens numéros :
Cité Libre
5090, rue Papineau
Montréal 34
Tél. 526-3361

Abonnement annuel : $3.50
Abonnement de soutien : $10

Vente au numéro :
Distribution Laval
590, boulevard Pie IX
Montréal — Tél. 527-2479

CITÉ LIBRE

NOUVELLE SÉRIE



pointes sèches

LA PAGAILLE À OTTAWA

L'ENQUÊTE DORION projette une lumière plutôt crue sur la politique canadienne. La révélation de certains faits, de même que la réaction du public, sont symptomatiques du mal dont le Canada est atteint.

La plupart des faits révélés ont mis en relief la malhonnêteté des personnes, dont quelques-unes haut-placées, mais ils n'attestent que d'un malaise de surface, puisque seuls des individus — fussent-ils importants — sont touchés. Aussi, entend-on des gens d'expérience en politique soutenir qu'il suffirait à M. Pearson d'avoir le courage de limoger ceux impliqués dans les scandales, en d'autres termes, il lui suffirait d'éliminer les « croches » pour que tout rentre dans l'ordre.

Une pareille réaction est aussi symptomatique du mal que le mal lui-même. Ceux qui raisonnent de la sorte, tout comme ceux qui se laissent impliquer dans des scandales, sont des sous-produits du système qui détériore lentement notre vie politique, rend de plus en plus difficile le progrès, et liquide le crédit de la démocratie, même aux yeux des électeurs.

Le système des deux partis est pourri. Deux équipes qui se disputent le pouvoir mais qui n'ont pas de pensée politique distincte l'une de l'autre. On pourrait même dire qu'elles n'ont pas de pensée politique du tout. D'ailleurs ces deux lacunes naissent l'une de l'autre. C'est justement parce que la dispute pour le pouvoir ne tourne pas du tout autour d'idées politiques que les deux partis n'ont pas d'intérêt à en avoir. Ils ont même intérêt à ne pas en avoir, étant donné que l'absence de toute pensée politique leur permet de demeurer plus « souples ».

Le système des deux partis est un reliquat d'un autre âge — époque où une bourgeoisie dominante ne souffrait pas de divisions profondes et constantes, et n'éprouvait pas, par conséquent, le besoin de se donner les instruments d'une vraie confrontation de principes politiques. Certes, il pouvait en ce temps-là surgir des divisions profondes au sujet, par exemple, de la

réciprocité, de la conscription ou de la politique impériale, mais ces divisions n'étaient que passagères et sans liens entre elles, de sorte que la ligne de partage entre les antagonistes demeurait fort ténue. Lorsque la politique tourne autour de questions de cette nature, des questions qui n'ont aucun lien entre elles, le système « souple » des deux partis a sa raison d'être; il permet le ré-alignement facile après chaque grand débat.

Des partis politiques de cette nature ressemblent à des avocats qui travaillent à leur propre compte. Ils se considèrent libres de prendre le pour et le contre d'une question donnée et d'en faire le plaidoyer que les circonstances suggèrent. Ils sont prêts à débattre la question devant l'opinion publique. Si la cause est perdue, ils sont disposés à se faire des défenseurs de la contre partie s'il le faut. Pareille souplesse leur permet d'oublier vite certaines rancunes afin de ne pas entretenir des divisions susceptibles d'empoisonner la vie politique et de rendre impossible les décisions que l'heure présente impose.

Notons en passant que ce genre d'opportunisme n'a pas été possible dans la France de la IIIe et de la IVe République où les plaies de la Révolution française ont mis du temps à se cicatriser.

Mais ce temps est révolu. La plupart des pays modernes se retrouvent désormais dans une ère où, non seulement la bourgeoisie a perdu son hégémonie — des intérêts divergents se faisant de plus en plus sentir — mais où le gouvernement est de plus en plus appelé à intervenir de façon cohérente en vue de satisfaire aux intérêts de tous. La fonction du gouvernement n'est plus d'intervenir de façon sporadique pour trancher les grands débats qui se succèdent. Il doit désormais agir de façon à orienter la société dans un sens donné.

Nous sommes à l'époque de la planification économique, de l'automatisation, du ré-aménagement rural sur une haute échelle. Autant d'initiatives qui DEVRAIENT être prises au Canada; autant d'initiatives qui appellent une action constante et cohérente — une action menée d'après des critères rationnels d'ensemble.

Compte tenu de ces tâches à entreprendre, on examine le système des deux partis au Canada et on est bien obligé de constater son impuissance quasi totale.

Les grands problèmes de notre époque s'imbriquent dans un ensemble. Vers quel but faut-il orienter l'économie ? De quelle manière combattre le sous-développement régional ? Comment construire les villes ? Comment faire face au phénomène de l'automatisation ? Autant de questions qu'on n'arrive même pas à se poser, tellement elles font appel à une pensée structurée et cohérente. Aussi, les grandes questions de la politique canadienne ne sont presque plus débattues entre politiciens. N'était la présence en Chambre de quelques députés du Nouveau parti démocratique, elles ne seraient plus débattues du tout à Ottawa.

Pour se faire une idée du niveau de la politique canadienne, il suffit de se tourner vers d'autres pays, pourtant très imparfaits, comme l'Angleterre. Malgré toutes les bêtises, et la démagogie inhérente à la vie politique britannique, on en est tout de même venu à se poser la question de savoir s'il y avait lieu de recourir à une nationalisation des terrains pour résoudre les problèmes d'habitations et d'urbanisme. Les politiciens ont même présenté des arguments pour ou contre.

Au Canada, par contre, les élites politiques sont très mal à l'aise dès qu'il s'agit d'aborder des problèmes d'envergure. Elles préfèrent s'en tenir aux bonnes vieilles questions de principe — des questions qui n'exigent qu'un peu de trémolo et beaucoup de bagou. Le débat sur le drapeau est un exemple du genre. On a pu entendre des discours à l'emporte-pièce conçus dans la plus pure tradition de MacDonald et de Cartier, et on a senti que, pour nos politiciens, ces palabres creuses avaient beaucoup plus d'attrait que les problèmes concrets que soulèvent par exemple le taux de croissance ou les systèmes d'impôt.

L'électeur n'a pas l'impression qu'on débat des problèmes qui le touchent. Il ne se sent même plus lié aux « problèmes concrets » et il s'amuse aux « palabres ». En conséquence, il se désintéresse et des politiciens et du système qui les engendre.

Pourtant, le système est à la base même de la corruption. Les deux partis ne se distinguent ni par les principes ni par la pensée, mais uniquement par les hommes qui les composent. Ce qui plus est, ces hommes ne peuvent pas compter sur la partie active de l'électorat, c'est-à-dire, sur des militants en puissance, pour se faire élire — comme le fait même le parti Conservateur en Angleterre. Au contraire, les travailleurs d'élection

sont payés, et souvent, les électeurs aussi. Le mode d'opération fondamental est donc l'échange. Le parti reçoit l'appui d'une société, de groupe ou de personnes, soit en contribution à la caisse électorale, soit en travail, appui public etc. Il récompense ensuite le bienfaiteur en contrats, faveurs politiques etc.

Dans un pareil contexte, où peut bien se situer la ligne de démarcation entre le cours normal des choses et la corruption ? Une campagne contre la cigarette, par exemple, devient impossible parce que les compagnies de tabac contribuent à la caisse électorale. La déportation de Hal Banks devient impossible parce que... Attention, il s'agit de savoir d'abord à qui on a affaire : un chevalier d'industrie ou une compagnie honnête. Et si la « Canadian Steamship Lines » s'avisait d'appuyer Hal Banks ? C'est à y perdre son latin. De plus, qui sait ? Le politicien obéit-il à ses intérêts ou au bien du pays (entendons : le parti) quand il empoche l'argent peut-être destiné à la caisse électorale ?

Si tel est le cas, nous pouvons dire que les politiciens sont honnêtes, mais que le système est la négation même de la démocratie. Dès lors, il faut s'efforcer de bien voir où loge la corruption. ★

C. T.

« ON S'EN VA CHEZ LE YABE »

C'EST le commentaire-maison qu'inspire le texte qu'on vient de lire. Aucun doute possible, les partis politiques au Canada filent, comme on dit, un vilain coton. Ils râlent leur dernier râle, dirait notre Séraphin national. On dirait qu'ils se sont tous donné le mot pour avoir ensemble l'apparence de maisons divisées sur elles-mêmes — des maisons par conséquent qui courent à leur perte.

Le parti libéral a eu longtemps le vent en poupe. Mackenzie King en avait fait un instrument des grands intérêts américains, ce qui, à l'époque, flattait fort le sentiment anti-impérialiste des Canadiens du Québec et d'ailleurs. Le « Power Elite » du Canada a vécu sa belle époque à l'enseigne du parti libéral, et de ce « Power Elite » est issue la « vieille garde », qui veille, jusqu'à nos jours, aux destinées électorales du parti.

Divisions libérales

Mais le temps a passé. Les réalités nouvelles ont fait naître une « nouvelle vague » libérale — des gens qui appartiennent à la race dite des « younger executives » et qui constatent qu'ils n'ont que très peu de part à la « crèche » que le « Power Elite » canadien partage avec le « Big Business » américain. Habilement, la « nouvelle vague » s'est hissée au pouvoir avec l'appui, forcément, de la « vieille garde ». Il faut bien faire place aux jeunes de temps en temps. Mais voici que ces jeunes ont pris leur rôle au sérieux. Voici que les Pearson, les Gordon, les Sharp et les Drury — dans leur candeur de néophytes — s'en prennent (oh ! si peu) à l'« Establishment » américain si cher au « Power Elite », canadien. Voici que l'aile québecoise du parti va même jusqu'à verser (oh ! si peu) dans des « travers » socialistes et ce, au hasard d'une vague séparatiste.

La « vieille garde » libérale est aux abois. Elle ne va pas laisser saboter son système par des blancs becs. Après tout, c'est elle qui détient les cordons de la bourse. Et puisque la « nouvelle vague » veut jouer au plus fin, elle va faire éclater quelques bons scandales tout chauds et tout croustillants, affaire de donner une bonne leçon aux néophytes — ceux d'Ottawa et, par extension, ceux du Québec. La pauvre « vieille garde » fait ce qu'elle peut. Elle reste puissante, mais sa puissance est en déclin. Elle vise Québec, et frappe Ottawa. Elle ne peut pas faire autrement : le bouclier de la Fédération libérale du Québec commence à peser lourd, et les flèches de la « vieille garde » risquent de s'y briser sans gloire.

Divisions conservatrices

Le parti tory n'est guère en meilleure posture. Il est en proie à une double division, et pour comble, le voilà « collé » avec un leader coriace, un provincial de Prince-Albert. Le parti tory n'a pas eu tellement part à la « crèche » que le « Power Elite » canadien a partagée avec le « Big Business » américain. Sa « crèche » à lui était passablement garnie du temps de l'« Empire » (britannique), mais l'« Empire », depuis la guerre, s'est rétréci comme une peau de chagrin, et les Tories canadiens se sont retrouvés le bec à l'eau

— surtout ceux de l'Ouest qui, faute de mieux, se sont mis à nourrir une haine contre l'« Establishment » de l'Est, c'est-à-dire, contre les chouchous du « Big Business » américain.

Mais un jour, Diefenbaker vint. Il apparut tout de suite comme le Messie de l'Ouest. Il prit le pouvoir sans le Québec — exploit sans précédent — et se mit à harceler le « Big Business » américain, jouant, par le fait même, le jeu de la « nouvelle vague » libérale. Mais en chatouillant la barbe de l'Oncle Sam, le renard de Prince-Albert avait surtout en vue d'empoisonner l'existence de l'« Establishment » de l'Est — celui de Montréal et de Toronto. Il fit flèche de tout bois, notamment à propos du désastre de l'Avroe, des armes nucléaires au sein de l'OTAN, du scandale des Bomarcs, de la crise cubaine, etc. Il fit tant et tant que le président Kennedy perdit contenance, ne sachant vraiment plus que faire de cet « enfant de . . . nanan ». À la fin, les Tories de l'Ontario et de Québec furent complètement décontenancés. Ils crurent bon de quitter le bateau avant le naufrage.

Diefenbaker ne s'est guère ému de cette mutinerie. Affranchis des grands Tories de l'Est, il se fit fort de conserver le pouvoir grâce à l'appui de ceux de l'Ouest. Mais il échoua. Un échec honorable toutefois, et qui a permis de mesurer enfin l'abîme de rancunes qui sépare désormais l'Est de l'Ouest du pays. Cette division, pourtant grave, ne suffisait pas à Diefenbaker. Il en provoqua une autre au Québec en se montrant plus britannique que la reine au moment du débat sur le drapeau. Les conservateurs du Québec voudraient bien fuir, mais il ne savent vraiment plus où aller.

Divisions des petits

L'exemple des grands partis semble contagieux. Voici que les petits partis se payent également le luxe d'être divisés. Les créditistes se partagent entre modérés et . . . exaltés. Les modérés font bloc derrière M. Thompson pour prôner un réformisme aussi vague qu'illusoire. Quant aux exaltés, ils s'alignent plus ou moins derrière M. Caouette et s'amusent à faire des craques qui provoquent le rire des plus blasés.

Reste le NPD qui revendique sa place au soleil, mais il est divisé au Québec où il lui reste à se faire une clientèle. L'entreprise n'est pas facile. Les syndiqués sont encore trop peu nombreux, et surtout, trop peu conscients de la force politique qu'ils pourraient avoir. Pour ce qui est du reste de la population, eh bien, elle ne connaît que le bipartisme. Elle vote BLEU ou ROUGE parce qu'elle s'en f . . ., ou parce qu'elle « a ça dans le bras » comme on dit.

Divisions au Québec

À Québec, les dissensions sont moins spectaculaires. Mais il reste que M. Jean Lesage a du mal lui aussi à se maintenir en équilibre entre l'obscure mais toujours présente « vieille garde » et les brillants ténors de la « nouvelle vague ». Il s'en tire tant bien que mal, non sans toutefois attraper quelques « coups de poignard dans le dos » par ci par là. Mais dans son cas, les coups de poignard sont plus vivifiants que mortels; ils lui permettent sans doute de maintenir sa « position de centre-gauche ».

Cette position est fort peu confortable cependant. La « nouvelle vague » se plaint de la lenteur des opérations et s'irrite même parfois des demi-trahisons qui menacent toujours de se tramer dans les caves de la « vieille garde ». Ah ! cette « vieille garde », tant qu'elle tiendra les cordons de la bourse, elle donnera du fil à retordre. Heureusement que ses jours sont comptés, et qu'il ne lui reste plus que les Wagner, les Arsenault ou les Lafrance pour souffler dans les vieilles trompettes. Mais il arrive que les vieilles rangaines sur le laïcisme, l'agnosticisme ou le communisme n'ont plus l'heur de faire rire la galerie. C'est un signe que l'ère des grands comédiens tire à sa fin.

Du côté de l'Union nationale, la division s'articule à peu près de la même façon que pour le parti libéral. Du fond de sa tombe, le grand Duplessis continue à présider aux destinées du parti par le truchement (c'est le cas de le dire) de M. Gérald Martineau. Grand maître de la caisse électorale, M. Martineau n'a pas grand mal à tenir la bride haute à la « nouvelle vague » du parti — les Johnson et les Bertrand qui se sont crus de taille à chausser les bottes de M. Paul Sauvé. Mais le truchement de M. Duplessis est intervenu à temps. Il a calmé les velléités de réforme, et il a même fait récemment une démonstration de sa force en refusant de délier les cordons de la bourse lors des élections partielles de St-Maurice et de Joliette.

En marge des deux grands partis politiques traditionnels au Québec, que reste-t-il ? Rien ou presque. Des groupuscules séparatistes qui manquent de coffre et de stature et qui voguent en plein abstrait. Des soi-disant « corps intermédiaires » embourbés dans une guimauve « action française » et qui parlent de rassembler les « états généraux » de feu le cardinal Richelieu. Un Parti socialiste québecois (PSQ) mort-né; quelques « crackpots » nazis, des zélotes romantiques et une petite poignée d'aspirants FLQ.

Les vrais problèmes, on s'en f...

Aucun doute possible, l'assiette politique du Canada ne tient plus qu'à un fil. Le fil menace constamment de se casser, et Dieu sait que ce n'est pas le moment. Pendant que les divisions de toutes sortes accaparent l'attention des politiciens, pendant que les journaux rapportent en première page les exploits de M. Yvon Dupuis ou de M. Yves Gabias, la vie continue son cours et les événements vraiment importants passent inaperçus.

Pendant que M. Gilles Grégoire soulève une tempête au Parlement au sujet d'une contravention que la R.C.M.P. lui a signifiée en anglais, le président Johnson annonce qu'une campagne nationale va être lancée aux Etats-Unis pour inciter les entreprises américaines à limiter leurs investissements directs, leurs dépôts dans les banques étrangères et leurs portefeuilles de valeurs étrangères jusqu'à ce que la balance des comptes extérieurs des USA ait retrouvé son équilibre.

Cette initiative peut avoir des répercussions assez sérieuses au Canada, mais qui s'en soucie à part M. Walter Gordon qui, d'ailleurs, s'empresse de sonner les cloches de l'optimisme.

Pendant que s'étalent en première page des journaux les scandales des petits politiciens, le Canada — mine de rien — se porte au secours de l'« Empire » britannique en consacrant quatre millions de dollars pour venir en aide militairement à la Fédération de la Malaysia. Bien sûr, on explique qu'il s'agit d'un pays du Commonwealth, mais il reste qu'en venant en aide à un pays du Commonwealth, le Canada pose un dangereux précédent — un précédent qui peut le mener loin. Mais qui se soucie d'un petit $4 millions, quand on vient d'apprendre qu'un gros $10,000 a été versé en pot-de-vin à un politicien?

Pendant qu'on s'inquiète des meubles de MM. Lamontagne et Tremblay, le Conseil économique du Canada prédit que le pays devra créer 1,500, 000 nouveaux emplois d'ici cinq ans, et qu'en conséquence il faudra trouver un moyen d'équilibrer notre balance des payements avec les États-Unis. Voilà certes une prédiction qui devrait faire dresser l'oreille à tout le monde, et qui, surtout, devrait amener tous les hommes politiques à s'ateler aux tâches qui s'imposent.

Non, décidément, le Canada est mal en point. Si les illuminés et les « crackpots » ne finissent pas par disparaître de sous les réflecteurs, les problèmes importants ne sont pas prêts de trouver leur solution, et le pays va continuer de s'en aller chez le diable. ★

J. P.

LES ANIMAUX MALADES DE LA PESTE

Démoraliser ses troupes avant un grand combat, c'est une mauvaise tactique. Pourtant, c'est un fait : les professeurs de l'école publique sont inquiets, en colère ou démoralisés. Les causes en sont multiples.

On ne peut pas dire que le Ministère de l'éducation ait été particulièrement habile dans ses relations avec les instituteurs. La gentille histoire des *normes,* par exemple, ne représentait pas le surfin de la diplomatie. Quand, par ailleurs, le Ministère fait campagne pour demander aux instituteurs d'accepter la négociation à l'échelle provinciale, c'est-à-dire avec lui directement par dessus les commissions scolaires, et que le même Ministère se déclare incapable d'intervenir dans un conflit qui oppose un groupe d'instituteurs et une commission scolaire, il n'est pas sûr que, aux yeux des instituteurs, les choses soient maintenant claires et les responsabilités, enfin nettement définies. Il n'est pas sûr non plus que le grand patron soit considéré comme solidaire de ses troupes.

Que les porte-parole de la Commission Parent se promènent à travers la Province pour dire aux instituteurs qu'ils doivent « se refaire la tête », — ce qui est une manière assez directe, il me semble, de leur dire qu'ils ont la tête mal faite, — n'est pas pour arranger les choses. Reste-

t-il aux instituteurs la possibilité de se rassurer en lisant le Rapport Parent dont on dit tant de bien en dehors de l'école ? Ils pourront lire au moins ceci : *« C'est tout de même sur le personnel enseignant actuellement en place que va s'appuyer la réforme de l'enseignement élémentaire »* (II, 191). Voilà une consolation : quelqu'un sait que les maîtres en exercice ont une tâche importante à accomplir. Ils devront, cependant, ne pas lire davantage, car autrement ils trouveront, dix lignes plus haut, dans le même paragraphe, cette autre proposition : *« C'est surtout la nouvelle génération des maîtres qui pourra transformer l'école élémentaire »* (II, 191). Chacune des deux propositions est claire, mais laquelle a été écrite sérieusement ? Laquelle représentera l'option du ministère ? Nos pauvres instituteurs ne sont quand même pas rassurés.

Que reste-t-il aux instituteurs pour se consoler ? Il y a peut-être les parents qui doivent savoir qu'on ne fait pas tout ce qu'on veut en éducation. Ils le savent, eux, puisque les misères de l'école publique viennent à peu près toutes des échecs des parents. Les instituteurs peuvent se dire : « Les parents nous passent des enfants qu'ils n'ont pas réussi à dégrossir un à un, ils ne s'attendent certes pas à ce que l'instituteur fasse des miracles en en prenant 30 ou 40 à la fois ». Mais cette maigre consolation n'est pas réservée à notre pauvre instituteur. On sait, n'est-ce pas, que toutes les unions de familles, associations de parents ou associations de parents-maîtres ont découvert que « ce maudit animal, ce pelé, ce galeux d'où venait tout le mal », d'où venaient les tares de leurs enfants, c'était l'instituteur !

Allez, vaillants combattants, construisez-nous l'école idéale ! Nous serons tous solidaires de vos succès, mais nous ne sommes pas solidaires de vos échecs. ★

J. T.

COLLOQUE

LE colloque sur la paix qui vient d'avoir lieu à New York et qui a rassemblé quelque 2,000 délégués venus de 14 pays différents, pourrait bien marquer un point tournant dans l'histoire de l'ONU.

Née de la guerre, l'ONU fut longtemps la chose des grandes puissances qui l'avaient mise sur pied. En se développant, elle a vu grandir l'importance en son sein de petites puissances fraîchement affranchies du colonialisme. Ces petites puissances n'acceptent plus l'hégémonie des grandes, et elles commencent à le dire bien haut.

C'est du moins ce qui ressort du colloque qui vient de se terminer et qui, incidemment, a été tenu à un moment on ne peut plus stratégique. C'est à se demander si l'événement n'a pas été orchestré par quelque autorité tutélaire.

En tout cas, il a démontré trois choses : 1) que le texte de *Pacem in terris* est désormais un document universel; 2) que l'autorité des petites puissances commence à s'affirmer, et 3) que la mauvaise conscience des grandes provoque des réactions salutaires.

Tout le monde a compris, dès la parution de l'encyclique de Jean XXIII, que l'événement débordait largement les cadres du monde strictement catholique. *Pacem in terris* a été salué comme un document faisant autorité, non seulement dans plusieurs pays de l'Ouest, mais dans certains pays de l'Est, et le colloque de New York — lequel incidemment ne comprenait que dix pour cent de catholiques parmi les 2,000 délégués qui y ont participé — souligne amplement l'universalité de ce texte pontifical.

Mais encore une fois, ce qu'il importe de souligner, c'est le fait que le colloque a donné la parole aux petites puissances. Que veulent-elles donc, ces petites puissances ?

D'abord et avant tout trouver dans l'ONU « une sauvegarde efficace de leurs droits » et un tribunal où la raison remplace la force. Ce désir primordial a été exprimé par nul autre que le pape lui-même — interprète on ne peut plus autorisé de la pensée de Jean XXIII.

Mais les exigences des petites puissances ne s'arrêtent pas à des principes généraux. Elles veulent, plus précisément, ne pas être « bousculées par les grandes puissances »; elles tiennent à agir dans le sens de ce qu'elles considèrent juste; elles ne veulent pas être forcées, tant par les capitalistes que par les communistes, à changer d'idéologie; bref, elles ont discrètement fait savoir qu'elles ne voulaient ni d'une « Pax Sovietica » ni d'une « Pax Americana ».

Les petites puissances sont persuadées que tous les régimes politiques et économiques ont leur mérite, même s'ils ont des significations différentes. Cette constatation, elles l'appuient sur le fait que déjà, on voit les Etats-Unis de plus en plus portés à mettre l'accent sur le social — notamment dans la lutte contre la pauvreté — tandis que progressivement, l'Union soviétique est amenée à se démocratiser et à se libéraliser.

Ces désirs et ces constatations des petites puissances ont été exprimées, tant par Mme Pandit, soeur de Nehru, que par Adam Schaff, leader communiste de Pologne, ou U Thant lui-même.

Mais ce que le colloque a peut-être le plus mis en lumière, c'est la mauvaise conscience que commencent à supporter mal les grandes puis-

(Suite au bas de la page 20)

PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE
et
PROSPECTIVE ÉTHIQUE

(Réflexions sur le rôle nouveau de l'éducation dans la société qui se fait)

par Paul RICOEUR
professeur à la Sorbonne

INTRODUCTION

LES analyses et réflexions que je propose à votre discussion ne sont pas celles d'un économiste, ni celles d'un philosophe et, j'ajouterai, plus largement d'un éducateur. Je ne saurais, en effet, concevoir le philosophe comme un penseur solitaire. C'est aussi un homme qui veut penser son temps et aider les autres hommes à changer leur condition en la comprenant. Je me permets de placer ces réflexions sous le signe de celui qui fut mon maître dans cet ordre de méditation, Emmanuel Mounier.

Cet effort de lucidité, je voudrais l'exercer aujourd'hui à propos d'un des caractères les plus fondamentaux de notre société, à savoir que ce sont des sociétés industrielles, à développement continu, et qui cherchent à régler leur développement par la prévision et le calcul. C'est dans ce sens que je parle, dans le titre, de prospective.

Nous sommes dans des sociétés qui prospectent leur avenir et, en le prospectant, le planifient de multiple façon. Mon intention est de prendre conscience et de faire prendre conscience des *choix* implicites et explicites offerts à cette société. En effet, la plus grande des fautes, en tout cas la plus grande erreur, serait de tenir ce développement comme une sorte de structure qui fonctionnerait automatiquement, par dessus les individus, à la faveur de leur négligence, contre leur volonté, et reconstituerait, pour chaque individu pris séparément, une sorte de destin. La tâche du moraliste est de faire apparaître le choix, c'est-à-dire la responsabilité, là où était le destin. En procédant ainsi, je ne surestime pas le rôle du philosophe ou, en général, de l'éducateur; je pense au contraire qu'il est limité. Mais je craindrais plus encore de le sous-estimer, car ce travail d'explicitation, de prise de conscience, est la condition d'une attitude responsable.

I – PROSPECTIVE ET CHOIX

L'analyse se fera en deux temps et à deux niveaux. D'abord au niveau des *moyens* mis en oeuvre par notre société, à la recherche d'une plus grande rationalité : ce sera le niveau même de la *prospective,* mot inventé d'ailleurs par un philosophe, Gaston Berger. Puis je me placerai au niveau des *fins,* des motivations profondes qui animent ce développement. Ce serait à peu près la question : la croissance, le bien-être, pour quoi faire ? Après avoir pris comme un fait notre appartenance à cette société du développement, avec sa prévision, sa planification, nous replacerons les visées de cette société dans un projet humain plus vaste. Après la prospective, la *perspective.*

Planifier c'est choisir

Tenons-nous d'abord à l'intérieur du projet de cette société; adoptons sa volonté d'assurer à l'ensemble de la vie économique et sociale une croissance calculée, continue, régulière. Comment sommes-nous impliqués dans ce processus social ? Je pense qu'on caractériserait insuffisamment la société dans laquelle nous vivons par un progrès de la rationalité; il est vrai que nous assistons à l'application généralisée du type de rationalité qui s'était d'abord exprimé dans les sciences mathématiques, dans les sciences physiques et biologiques aujourd'hui, par l'intermédiaire des sciences sociales en général, la rationalité s'est étendue au domaine des biens, des choses et des personnes, et ainsi concerne le développement des sociétés elles-mêmes; ce qui est fondamental dans la planification, c'est cette expansion de la rationalité aux activités économiques et sociales de l'homme. Mais je voudrais montrer que cette rationalité — et c'est par là que le moraliste en général est concerné — met en jeu un facteur beaucoup plus fondamental, le facteur du choix.

Mais c'est un choix collectif

Dans sa préface au Ve Plan proposé à l'examen de la nation, M. Massé, directeur général du Plan en France, écrit ceci : « L'homme aujourd'hui se veut collectivement sujet actif de son destin. » Qu'est-ce que cela veut dire ? Sommes-nous préparés à cette notion d'un *choix collectif* ? C'est sur elle que je voudrais d'abord concentrer toute notre réflexion, tant elle est nouvelle pour nous. Elle est nouvelle parce que toute notre formation morale et philosophique nous a enseigné à concevoir seulement le choix personnel, et nous ne sommes guère prêts à intégrer dans notre vision morale quelque chose comme un choix collectif. Nous avons même l'impression que c'est une sorte de monstre. En outre, nous ne sommes pas prêts à nous approprier ce nouveau concept de la morale sociale, parce qu'une grande partie de notre éthique sociale a été appliquée à un tout autre genre de problèmes. Elle a été appliquée, pour l'essentiel, à des problèmes de désordre; dans le passé, et encore récemment, ce que l'on appelait doctrine sociale, ou éthique sociale affrontait surtout des situations de désordre. J'entends bien ! Cette position n'est pas périmée, loin de là; à bien des égards, il reste d'énormes distorsions économiques et sociales dans le monde; peut-être même l'écart s'est-il accru, dans les dernières décades, entre les plus riches et les plus pauvres; même dans un pays développé comme la France, on voit s'ajouter à la masse des « anciens pauvres » celle des « nouveaux pauvres » que crée la société industrielle : vieillards, enfants inadaptés, malades mentaux, victimes de toutes sortes de l'inhumanité et de la cruauté de la vie moderne, etc. Ces vices sont peut-être plus visibles encore dans la période actuelle de croissance rapide, où la pénurie des techniciens supérieurs crée d'énormes écarts de rémunération, avec toutes les injustices qui en résultent, et une aggravation des distances sociales dont la communauté entière souffre.

En dépit de ces faits considérables, que je n'ai aucunement l'intention de minimiser, la question qui nous est posée par la prospective est tout autre et même, à bien des égards, inverse. Le problème ancien et encore contemporain de la pauvreté cache le problème nouveau qui est posé par les sociétés d'abondance et par toutes les sociétés dans la mesure où elles s'orientent vers la société d'abondance. Le problème n'est plus celui du désordre et des réactions d'indignation qu'il appelle; c'est celui que pose *l'ordre* : un ordre s'édifie sous nos yeux, par la prévision à court et à long terme, par tout le réseau de décisions qui limitent plus ou moins le champ des évolutions et qui s'articulent de façon plus ou moins cohérente sur des projets d'évolution considérés comme probables ou souhaitables.

Rectifier notre compréhension de la liberté

Le problème que je voudrais soumettre est digne d'intérêt pour le moraliste et l'éducateur. Il s'agit de restaurer et d'exprimer notre responsabilité au niveau même de la prospective, c'est-à-dire de l'insérer dans toutes les zones d'incertitude, dans les noeuds d'indécision où des choix de caractère éthique peuvent être incorporés à la décision collective. C'est à cette modalité morale tout à fait nouvelle qu'il faut nous familiariser. Oui, elle demande de la plupart d'entre nous une familiarité plus grande avec le mécanisme de la décision et, si je puis dire, un apprentissage de ce nouveau régime du choix collectif. En particulier, nous risquons d'être obnubilés par une idée que nous croyons éternelle ou tout au moins fondamentale, et qui est peut-être partielle ou tout au moins provisoire, à savoir par un certain modèle de la liberté que nous avons construit sur le modèle de la concurrence économique. Ce modèle est propre à une société libérale. Il n'existe à peu près nulle part à l'état pur, mais a laissé en nous une image de la liberté à l'égard de laquelle nous éprouvons une sorte de nostalgie : liberté des chefs d'entreprise d'autrefois, concevant leur plan d'équipement en ordre dispersé, sur la base d'une information personnelle; ce modèle de liberté, nous le transposons dans tous les secteurs de la vie; mais nous ne remarquons pas que cette apologie de la liberté de l'époque libérale comporte une contradiction interne, dans la mesure où elle est contemporaine d'une économie incohérente. C'est ainsi que notre éthique se trouve cassée en deux : d'une part nous proté-

geons des zones de liberté d'initiative, non reliées à la communauté, d'autre part nous fulminons contre le désordre, l'injustice, la souffrance; nous vivons ainsi sous le régime de deux morales : une morale privée et une morale de la communauté. Nous ne remarquons pas que c'est précisément dans une société sans prospective et sans plan que la liberté d'initiative, conçue sur le modèle du libéralisme économique intégral, s'articule sur des fatalités dont le mécanisme n'est ni compris ni dominé. Nous avons donc à rectifier notre compréhension de la liberté et à découvrir les formes nouvelles du choix offertes par une société de la prévision et de la décision rationnelle, au lieu de penser avec nostalgie à ces formes anciennes de la liberté.

L'enjeu du choix : l'homme lui-même

A cet égard, je voudrais attirer l'attention sur cette proposition fondamentale : *la prévision multiplie le choix.* On pourrait en effet penser que la prospective, la prévision et la planification marquent un progrès de la mécanisation de l'existence. Au contraire — et c'est là que l'éducateur est responsable de faire surgir à la lumière de la conscience tout l'implicite de notre nouvelle condition —, il faut comprendre que plus nous multiplions les zones d'intervention, plus nous multiplions les zones de responsabilité conquises sur le hasard et sur le désordre, et plus aussi est étendu le clavier des alternatives. Dans la logique de la planification, du moins celle d'une économie concertée, comme en France, le fonctionnement de la décision est très complexe. Elle procède d'une série de confrontations, d'arbitrages, présentés par des spécialistes et des technocrates, chaque groupe d'éventualités comportant sa logique interne. La décision politique vient couronner ce travail comme l'expression de la volonté de tous. L'ordre descendant de l'exécution présente également toute une cascade de choix étagés entre la puissance publique et les dernières unités économiques. A tous les niveaux se posent à nouveau des questions de priorité nécessitant des arbitrages. Or ces choix, comme une simple réflexion sur les objectifs du plan le montre, ont tous finalement des implications morales. Dès que se pose une question de priorité entre besoins, par exemple choisir entre des investissements d'infrastructures, des dépenses de consommation, des dépenses de loisir ou de culture — pour ne rien dire de la bombe atomique — l'enjeu du choix est l'homme lui-même.

Que voulons-nous finalement ? Une économie de puissance ou de loisir, de consommation, de création, de solidarité ? Toutes ces questions ont un retentissement moral et viennent précisément de ce que la prospective tend à remplacer le hasard. C'est donc dans l'élaboration de ces priorités, de ces arbitrages que s'exerce un nouveau type de liberté et de choix.

Une tâche éducative nouvelle

Quelle est, face à cette situation, la tâche et la responsabilité des éducateurs, en y incluant les sociétés de pensée, les groupements spirituels et les églises ? Il me semble que nous entrons dans un monde où les problèmes d'éducation vont progressivement l'emporter sur les problèmes de revendication. Encore une fois, je ne nie pas qu'il demeure des foyers d'injustice et de misère qui requièrent de nous des interventions véhémentes. Mais, par rapport au problème qui nous est posé aujourd'hui, je pense que nous sommes amenés à découvrir l'ampleur d'une tâche éducative nouvelle suscitée par l'exercice d'un choix nouveau.

Trois aspects de la tâche

Je discerne trois aspects de cette tâche éducative :

a) prise de conscience

D'abord un travail de prise de conscience. Comme on l'a fait remarquer, les enjeux, les options, le implications éthiques ne sont pas du tout clairs et sont même tout à fait dissimulés. C'est la tâche des éducateurs, à chaque instant, de poser la question : quel homme faisons-nous? qu'est-ce qu'implique l'aide au tiers-monde, et telle ou telle modalité de cette aide ? quels sont les enjeux pour la signification même du projet humain ? quelles sont les implications d'un choix portant sur la durée du travail, sur le taux de croissance, sur la place respective des investissements de loisir, de culture ? Au fond, que voulons-nous à travers ces choix ? Toute décision économique doit être éclairée; par conséquent, la tâche est de faire apparaître *au niveau même des individus* la signification des décisions collectives et leur portée éthique.

b) une démocratie économique

Deuxièmement, nous aurons à construire la démocratie économique. La seule façon de compenser le déplacement de la liberté d'initiative individuelle sur la liberté de décision collective est de faire participer le plus grand nombre de gens possible à la discussion et à la décision. A vrai dire, cette démocratie n'existe nulle part; nous ne connaissons encore que des formes sauvages, si l'on peut dire, de la planification : rigidité des plans ici, isolement des spécialistes là, bureaucratie partout. Ces vices, il est vrai, sont bien souvent le résultat de notre incompétence et de notre indifférence. Mais il s'agit pour l'essentiel de libertés nouvelles à conquérir, et d'abord par le moyen de la compétence. Je pense que le problème de la démocratie économique sera de plus en plus au centre de toute discussion concernant la démocratie moderne. Comment faire pour que la discussion, et la décision, ne soient ni clandestines ni oligarchiques ? Comment élever

au niveau du choix collectif *la volonté de chacun et de tous* ? C'est la question fondamentale que pose la notion de choix collectif.

c) pluralisme

Troisièmement, il me semble qu'avec beaucoup de modestie et de précautions, les éducateurs, les groupes de pensée, les églises peuvent élever une requête très générale en vue d'une planification et d'une organisation sociale qui comportent le maximum de pluralisme . . . Il faut cependant bien faire attention à ce que nous demandons, car nous demandons que les décisions de la puissance publique soient compatibles avec un éventail relativement ouvert de perspectives de développement. Or cela entraîne assurément une économie beaucoup plus coûteuse, par conséquent un ralentissement éventuel dans l'élévation du niveau de vie, peut-être d'autres espèces de conflits et de distorsions; bien plus, cette proposition risque de rester sans point d'appui dans un très grand nombre de sociétés, en particulier dans les sociétés sous-développées, dans lesquelles le choix du planificateur est très limité. Plus une société est éloignée du stade de l'abondance relative, plus les choix du planificateur sont rigides. Il y a là une contrainte nécessaire pour un temps assez long. Néanmoins, je pense que nous devons toujours garder à l'esprit, au moins comme une requête lointaine, cette exigence d'une société pluraliste. Ici je m'opposerai très vivement à l'idée marxiste qu'une société pluraliste est nécessairement le reflet d'une lutte de classes. Il y a une vertu propre de la divergence d'intérêts et d'opinions, ainsi que de la compétition, où il faut voir non seulement un facteur d'incitation sociale, mais surtout un facteur de responsabilité. Le pluralisme reste la voie privilégiée de l'exercice collectif de la liberté. Je résisterai pour ma part de toutes mes forces à la réduction de l'idée de compétition sociale à celle de lutte des classes. C'est au contraire un problème majeur des sociétés industrielles de faire succéder de nouveaux types de pluralisme à la lutte des classes, afin que la société industrielle soit une société libre.

Présence de l'homme à ces oeuvres

Tel est le jeu que l'éducateur social doit aujourd'hui jouer; et pour qu'il le joue bien, il lui faut croire que nous sommes responsables d'une façon nouvelle, et qu'en un sens nous y sommes plus responsables que dans une économie livrée au hasard, au désordre, à la fatalité. Il y a donc un nouveau mode de présence de l'homme à ses oeuvres, une présence au niveau des noeuds d'incertitude et des foyers de décision. Rien n'est plus contraire à l'exercice de cette responsabilité que l'illusion selon laquelle la liberté véritable se serait maintenant réfugiée dans des individus protestataires et nostalgiques, et que la machine sociale est désormais livrée à des mécanismes sans âme. Si notre entrée dans la société de la prospective est irréversible, la seule issue est de faire supporter par la liberté de chacun le choix collectif de la communauté.

II – PERSPECTIVE DE LA PROSPECTIVE

Tel est le premier niveau de la discussion, qui ne met pas encore en cause les motivations profondes de cette économie du calcul, de la prévision, de la prospective, du choix collectif.

Je pose en cette deuxième partie la question suivante : Notre jugement est-il épuisé par cette réflexion sur les conditions d'exercice du choix collectif ? Je ne le crois pas. Il reste à exercer un jugement de second degré, dans lequel nous transformons en question ce que nous nous sommes accordé comme un fait irréversible, à savoir que nous participons à une société qui se comprend et se veut sous le signe d'un développement de caractère conscient, volontaire, concerté; c'est sur l'hypothèse elle-même qu'il nous faut maintenant réfléchir.

Qu'est-ce que l'homme de la société du développement ? Quelles sont ses motivations profondes ? Les philosophes, les théologiens nous ont appris à réfléchir sur la captivité du mal, sur l'esclavage, sur le péché. Qu'est-ce que cela veut dire par rapport à l'homme de la prospective ? Et quels subtils maux sont liés à cet exercice de la nouvelle responsabilité ? Je pense que l'exercice de ce jugement ne concerne pas la prévision dans ses objets déterminés, mais la motivation profonde : il y a une lucidité, une méfiance, un soupçon à exercer dans une réflexion de second degré à l'égard de la liberté nouvelle. C'est dans ce domaine même de la prévision, de la prospective, de la planification que, d'une manière que les hommes ignorent naturellement, peut oeuvrer un certain maléfice dont je voudrais discerner la figure. Ce maléfice à l'oeuvre dans le monde de la prospective concerne ce que j'appellerai *la perspective de la prospective*. Il nous pose quatre questions : la question de l'autonomie, la question du désir, la question de la puissance et la question du non-sens.

La question de l'autonomie —
l'homme libéré de son destin

La question de l'autonomie d'abord. Il est certain que nous vivons dans un monde où l'homme prend de plus en plus conscience de son autonomie, au sens propre du mot autonomie : l'homme est à lui-même sa loi. Le sens en est très ambigu, car d'un côté cela signifie certainement, comme nous l'avons signalé tout à l'heure, le recul de la fatalité et du hasard. En ce sens, l'homme sort de son enfance, comme Marx, Nietzsche et d'autres l'ont dit. Le problème de l'homme, c'est de passer de la préhistoire à l'histoire; l'homme de la prospective vit cette sortie de la préhistoire, cette entrée dans la vie adulte. Or, en devenant adulte, l'homme fait reculer un sacré qui exprimait seulement sa dépendance à l'égard de forces inconnues, — « Dieu méchant», « Dieu providence » —; ce sacré restait à la mesure de l'ignorance où l'homme était des mécanismes économiques et des fatalités qui retombent, sur lui, sous la forme d'un incompréhensible destin. A partir de là, on peut dire que l'aventure technico-scientifique se situe dans la ligne d'une démythisation intégrale. La technique, comprise comme enveloppe générale de notre existence, c'est la profanation généralisée. Le processus a sûrement un sens positif : la libération de la fausse religion. Mais quel est le sens de ce prométhéisme, de cet athéisme pratique, impliqué dans l'autonomie de la société technique ? C'est une question désormais posée au croyant comme au non-croyant. Pour le croyant, la question est celle-ci : quels signes de l'amour de Dieu donnons-nous dans notre vie, qui ressemble de plus en plus à la vie de tous les hommes, qui devient une conformisation de chacun à tous ? La prédication de l'église s'insère ici : le péché ce n'est pas le fait que l'homme soit davantage responsable; au contraire, cela est sûrement un bien; mais c'est le fait que cette responsabilité tend à exiler le Seigneur dans une transcendance abstraite, sans signe et sans expression.

Le désir —
l'homme captif du désir sans fin

Nous sommes ainsi conduits à la deuxième interrogation : à quoi sommes-nous livrés en étant livrés à nous-mêmes ? Certainement à quelque chose que nous pouvons continuer d'appeler, dans le langage des théologiens, la convoitise. La question de l'autonomie, c'est la question du désir. L'homme de la prospective n'est pas neutre, il est au service de l'homme du désir. Nous entrons de plus en plus dans une condition collective fascinée par sa propre croissance. Or le sens de cette croissance reste aussi très ambigu car d'un côté il n'est pas douteux que l'enrichissement est une très bonne chose pour l'immense majorité de l'humanité, dont — il ne faut pas l'oublier — les trois-quarts sont encore dans le besoin le plus cruel (cela est vrai aussi pour un bon dixième de la population française, qui sinon absolument, en tout cas comparativement, vit dans le sous-développement). Mais, aussi considérable que demeure la misère dans le monde, le sens du développement est dès maintenant posé par la société d'abondance vers laquelle tous les régimes sont dirigés, et dans laquelle a commencé d'entrer une partie de l'humanité. Or ce qui me frappe, c'est que cette partie de l'humanité crée des modèles de consommation et des modèles de culture qui sont aujourd'hui très vite diffusés dans le monde. C'est ainsi que les plus pauvres participent culturellement dès maintenant aux problèmes, aux ambitions, aux idéaux, aux idoles de ceux qui sont à la tête du progrès. Tous accèdent aux mêmes questions. Or que signifie profondément la poursuite de la consommation maxima ? Toutes les sociétés poursuivent le bien-être, mais qu'est-ce que le bien-être ? Quelle idée du bonheur investissons-nous dans cette poursuite du bien-être ?

Quel rapport cette idée a-t-elle avec les Béatitudes ? Une autre figure du maléfice, sinon de la malédiction, se profile : la malédiction du désir sans fin que Hegel appelait le « mauvais infini ». Nous faisons maintenant, collectivement, l'expérience du mauvais infini. Entendez bien ! je ne pense pas du tout qu'il faille condamner le plaisir comme tel. A mon sens, l'éthique puritaine est fausse, si l'on entend par là une éthique qui condamne le plaisir. Mais le problème moral, c'est celui de la captivité du désir, qui se présente très concrètement pour nous sous la forme de la boulimie du consommateur. Nous sommes de plus en plus dans la situation du consommateur qui consume, qui détruit les fruits de la créativité, laquelle se réfugie en quelques individus rares. Voyez comment, de plus en plus, nous reportons le sens de notre vie de travail sur le loisir, le travail devenant simplement le coût social du loisir; comment dans le loisir même, nous retombons dans les techniques de la consommation. Nous sommes de plus en plus consommateurs, et de moins en moins créateurs. Il y a là un péril très subtil et finalement très mortel. Un type d'hommes se constitue, qui devient de plus en plus captif du désir, à mesure qu'il est plus maître de ses choix. Telle est la seconde figure du *self*-arbitre, qui ne consiste pas dans l'absence de choix, mais au contraire affecte notre capacité accrue de choix. Mais ce choix est mis au service de . . . rien, au service de la vanité.

La puissance —
l'homme ustensile toujours manipulable

Notre troisième thème de réflexion concerne la puissance. Autonomie, jouissance, puissance . . . En effet, à travers cette conquête de l'autonomie et cette visée de consommation maxima, nous

poursuivons certainement un rêve de puissance. Sous ce thème de la puissance, plusieurs problèmes sont impliqués. D'abord il n'est pas sûr que l'humanité réussisse à sortir de son rêve de puissance à l'échelle nationale. S'il est une chose que nous avons découverte au cours de ces dernières décades, c'est bien que la prétention et l'ostentation nationales ne sont pas du tout en recul dans le monde. Il n'est pas du tout certain que nous parvenions à transférer la volonté de puissance nationale sur quelque pouvoir international. Il n'y a aucun signe que nous puissions prochainement franchir ce seuil, et même si nous le faisons, même si nous ne nous enlisons pas de façon durable dans les conflits entre nations, il est également possible que l'unification mondiale soit l'oeuvre d'une dictature violente ou insidieuse. Il faut savoir que ce genre de risque n'est pas du tout exclu. Des pouvoirs extrêmement oppressifs peuvent imposer l'unification de la planète par un système de choix simples ou simplifiés. Le problème du fascisme, qui s'était posé à l'échelle de pays comme l'Italie ou l'Allemagne, peut demain se poser à l'échelle mondiale comme une façon pour l'humanité de parvenir à son unité. Mais, à supposer même que ces deux problèmes : la rivalité de puissance entre nations ou groupes de nations, et la menace d'une puissance internationale dictatoriale, soient exclus, je crois que le dessein même d'une prospective comporte l'exercice d'une puissance beaucoup plus subtile. Nous voulons dominer les choses, dominer la nature, dominer les autres hommes, et cette relation de domination comporte sans aucun doute non seulement un piège, mais une nouvelle forme de misère. Jean Brun, dans son livre, « Les conquêtes de l'homme et la séparation ontologique », discerne dans le rêve technique de l'homme la volonté de supprimer certains aspects fondamentaux de la condition humaine; ainsi cherchons-nous à anéantir la séparation dans l'espace et dans le temps, en nous rendant quasiment omniprésents par la vitesse. A la limite, nous cherchons à ne pas mourir; nous poursuivons le rêve de prolonger sans fin la vie humaine, comme le voulait Descartes. Or, par là-même, nous diffusons dans tous nos comportements un modèle que nous pouvons appeler un modèle technique. Je veux dire que nous sommes, à l'égard de tous les êtres, dans une relation qui les place dans l'ordre du maniable, dans l'ordre de l'ustensile. Cette extension sans fin du disponible, du manipulable, nous propose un modèle d'existence où toute chose devient occasion de maîtrise. Or c'est là, et je veux m'arrêter à cette dernière question, c'est là que s'ouvre peut-être le vide béant d'un certain non-sens.

Le non-sens — *l'homme révolté par son in-signifiance*

Si j'en parle ici, c'est parce que je crois que ce serait une grave illusion de juger notre temps seulement en termes de rationalité croissante. Il faut aussi le juger en termes d'absurdité croissante. Pour cela, il ne faut pas séparer le progrès technique du mécontentement et de la révolte, dont notre littérature et nos arts portent témoignage. Comprendre notre temps, c'est mettre ensemble, en prise directe, les deux phénomènes : le progrès de la rationalité et ce que j'appellerais volontiers le recul du sens. Nous sommes les contemporains de ce double mouvement. Je suis très frappé de voir par exemple, aux Etats-Unis, la diffusion du type beatnick dans l'Université américaine; elle est également manifeste dans la jeunesse européenne et aussi, semble-t-il, en Union soviétique et dans les démocraties populaires. Nous touchons ici au caractère d'insignifiance qui s'attache à un projet simplement instrumental. En entrant dans le monde de la planification et de la prospective, nous développons une intelligence des moyens, une intelligence de l'instrumentalité — c'est vraiment là qu'il y a progrès — mais en même temps, nous assistons à une sorte d'effacement, de dissolution des buts. L'absence croissante de buts dans une société qui augmente ses moyens est certainement la source profonde de notre mécontentement. Au moment où prolifèrent le maniable et le disponible, à mesure que sont satisfaits les besoins élémentaires de nourriture, de logement, de loisir, nous entrons dans un monde du caprice, de l'arbitraire, dans ce que j'appellerais volontiers le monde du geste quelconque. Nous découvrons que ce dont manquent le plus les hommes, c'est de justice, certes, d'amour sûrement, mais plus encore de signification. L'insignifiance du travail, l'insignifiance du loisir, l'insignifiance de la sexualité, voilà les problèmes sur lesquels nous débouchons.

III – DONNER UN SENS À LA CONDITION HUMAINE

Face à ces questions, que dire ? Que faire ?

Ce serait une erreur totale de rêver à reculons; comme si la liberté anarchique de l'âge libéral était innocente ! Chaque époque a sa tâche. C'est la nôtre qu'il faut affronter, et non celle de nos pères. L'éducateur, le philosophe, ne sont pas des nostalgiques. En langage chrétien, je dirai : le lieu de la prédication de la grâce, c'est le lieu même de la prédication du jugement; là où le péché abonde, la grâce surabonde. Comment être les témoins, les instruments, les agents de cette surabondance ?

Témoin de l'unité humaine

Partant du dernier point et remontant l'ordre des questions, je dirai que ce que nous avons à apporter de spécifique dans le débat éthique mis en jeu par le choix collectif, c'est une certaine vision de l'homme, susceptible de fournir un sens à notre action dans le monde. Cette vision cerne l'humanité de l'homme par ses deux extrémités : la totalité et la singularité. Face au non-sens, en effet, l'utopie fondamentale est de maintenir un projet pour l'ensemble des hommes, de vouloir que l'humanité soit une. Par là, nous témoignerons de l'affirmation de l'Ecriture concernant « l'homme » comme être générique, sujet d'une unique histoire et d'une unique destinée. Or nous sommes la première époque qui peut donner un contenu et un sens à ce projet. Le destin de l'humanité comme un unique sujet est la figure qui se dessine à travers tous nos débats, sur la faim dans le monde, sur la menace atomique, sur la décolonisation, sur la recherche d'un ordre mondial et, peut-être plus que tout, sur ce que François Perroux appelle l'*économie généralisée*. Or cette unité de l'humanité ne se fait pas toute seule; ce grand dessein se poursuit à travers ce qu'on peut appeler la pathologie de l'être générique. Nous en connaissons les signes à l'époque même où nous pensons en termes d'humanité. Les riches deviennent toujours plus riches et l'écart avec la pauvreté s'accroît. Quelques grandes puissances prétendent régler le sort du monde par partage d'influence. Les nationalismes diviseurs se consolident et s'enflamment. Les idéologies en reflux mettent en pièce la rationalité économique au niveau des grands échanges internationaux. L'économie mondiale des besoins est freinée par les rivalités et les politiques de prestige. Nous devons donc faire prévaloir les besoins de l'humanité, prise comme un grand corps souffrant, sur tous les projets particuliers.

Paradoxe de la singularité humaine

A l'autre extrémité, je vois une autre tâche : personnaliser au maximum les relations qui tendent à devenir abstraites, anonymes, inhumaines dans la société industrielle. Il faut alors prendre la morale sociale par l'autre bout; ce qui compte ici, ce sont les actions concrètes, à partir de petits groupes efficaces. La lutte contre la déshumanisation dans les grands ensembles urbains, dans les hôpitaux psychiatriques, les asiles de vieillards, etc. nous fournit le modèle de ce qu'on peut appeler l'action personnalisante. La visée de cette action constitue, comme la précédente, une utopie : que chaque homme se réalise pleinement, car, selon le mot de Spinoza : « Plus nous connaissons les choses singulières, plus nous connaissons Dieu. » La morale sociale ne part pas d'un système, mais d'un paradoxe; elle vise deux choses opposées : c'est une utopie de la totalité humaine en même temps qu'une utopie de la singularité humaine; leur réalisation plénière et non contradictoire serait le Royaume de Dieu. Par là, la morale sociale reçoit sa double motivation, communautaire et personnaliste, pour reprendre le langage d'Emmanuel Mounier.

C'est ainsi que la prospective reçoit une perspective.

Une utopie nécessaire

A partir de là, tout reste à faire, car nous n'avons encore qu'une visée. Je pense que la tâche de l'éducateur est d'être utopiste, de maintenir au sein de la société une tension constante entre la perspective et la prospective. Je retrouve par cette réflexion les thèses que Max Weber appliquait à un autre problème, celui du pouvoir et de la violence, parce qu'il distinguait deux niveaux de la moralité : le niveau d'une éthique de la conviction et celui d'une éthique de la responsabilité. En entendant par éthique de la conviction la projection des buts fondamentaux et par éthique de la responsabilité l'exercice même de l'action, sous le signe du possible et du raisonnable et avec les ressources de la force, il élaborait un modèle capable d'inspirer une pédagogie de l'histoire et de guider la responsabilité des groupes de culture et de la prédication des Eglises. Il ne peut y avoir d'action directe de la prédication, de la réflexion, mais une pression de la requête utopique sur la morale de responsabilité, qui est toujours à quelque degré un exercice de la violence. Que l'on songe seulement à la justice; d'instinct et profondément, nous désirons que les écarts de rémunération entre les hommes soient le plus faibles possibles, parce que nous savons que les hommes sont foncièrement semblables, qu'ils sont sans mérite véritable, qu'ils sont héritiers du travail des autres et que tout lien humain est gâté quand les niveaux de vie sont trop éloignés. Mais, d'autre part, la pénurie en techniciens supérieurs rend inévitables pour le moment de grands écarts de rémunération et crée une distorsion grave entre l'éthique et l'économique. Une tension subsiste donc entre l'exigence utopique d'égalité et l'optimum raisonnable de la prospective. L'exigence éthique deviendrait mensongère si elle n'était relayée concrètement, répercutée dans l'opinion publique, inscrite dans les motivations du planificateur et finalement incorporée à la décision. Du même coup, cette dialectique de la perspective et de la prospective nous ramène à notre requête antérieure d'une participation de l'opinion publique à la décision et d'une véritable institution de la démocratie économique.

Les vertus de la dépendance et de l'obéissance

Ce plaidoyer pour l'utopie, par lequel j'essaie de riposter à la menace du non-sens, appelle donc

une riposte complémentaire, ajustée au problème de la puissance, de la jouissance et de l'autonomie. Je me demande si les moyens énormes que nous donnera de plus en plus l'économie, ne nous amèneront pas à poser en termes nouveaux les vieux problèmes de l'éthique concernant le bon usage des désirs. En effet, la morale de la conviction ne pourra être crue et avoir de l'autorité que si elle est portée par des individus, par des groupes qui se soustraient à la fascination de la puissance et de la jouissance maxima et qui découvrent ensemble les vertus de la dépendance et de l'obéissance.

Se soustraire à la fascination de la puissance, habiter ce monde sans le dominer, renouer une relation fraternelle aux êtres dans une sorte d'amitié franciscaine pour la création, retrouver le gracieux, le gracié, l'imprévu, l'inoui; c'est ici que la « communion des saints » prend son sens; ceux qui sont les dépositaires de la puissance peuvent être secrètement placés au bénéfice de ceux qui ont renoncé à toute puissance. Une nouvelle dialectique entre la non-puissance et la puissance, entre la non-jouissance et la jouissance, entre l'obéissance et l'autonomie peut être vécue très concrètement, comme celle que j'évoquais tout à l'heure, entre l'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité.

Les vertus de la création et de la culture personnelle

C'est à partir de cette dialectique concrètement vécue que nous pourrons commencer d'entrevoir une réponse à cette simple question : quel signe pouvons-nous trouver et donner dans le monde de la consommation maxima, lequel nous le savons aussi maintenant, est aussi le monde du désir sans fin ? Pour ma part, je vois se dessiner quelques comportements significatifs et que j'énumère ainsi : tenter de faire prévaloir en toute chose l'attitude du créateur sur celle du consommateur (consommation, consumation, destruction . . .); résister à la chute dans le loisir, je veux dire à la tentation de transférer sur le loisir le sens du travail humain; restituer au travail son sens propre. Ce qui doit avoir quelque rapport avec le souci précédent, quand on songe à l'énorme réflexion, à l'énorme espérance des socialistes du XIXe siècle de restituer à chaque homme son oeuvre et ainsi de rendre au travail un sens.

Dans le loisir même, résister aux suggestions et aux impulsions de la consommation de masse, retrouver le chemin de la culture personnelle et libre; par là se tenir dans un rapport vivant avec ce qui fut et ce qui est créateur.

C'est ainsi que je vois se raccorder à toute cette recherche ce qui par ailleurs m'importe beaucoup : la restauration du langage. Le problème que nous évoquons ici est en effet pour l'essentiel un problème de culture. Le monde technologique dans lequel nous vivons et dans lequel nous devons apprendre à vivre est un monde sans passé, un monde projeté vers l'avenir, un monde qui tend à effacer ses traces. Or le monde de la culture est un monde de la mémoire. Alors que l'innovation technique efface le passé, et fait de nous des êtres du futur, l'homme de culture doit arbitrer sans cesse le conflit entre la mémoire de ses racines et le projet de sa maîtrise. C'est dans la mesure, par conséquent, où nous retournons à nos sources et où nous revivifions nos traditions, que nous pouvons être sans mécontentement les hommes de la prospective. Nous restons et nous devenons créateurs à partir d'une ré-interprétation du passé, qui sans cesse nous interpelle. C'est ici que viendrait se placer toute la réflexion contemporaine sur l'herméneutique, sur notre lien avec le passé par le moyen de l'interprétation, qui est toujours une lutte contre la distance, contre la séparation culturelle. Tout a déjà été dit. Oui, nous sommes nés dans la lumière de la parole et nous devons sans cesse nous la ré-approprier. C'est au niveau du langage que, finalement, sens et non-sens s'affrontent; c'est à cette profondeur également que s'enracine la perspective de la prospective.

IV – CONCLUSION

Sommes-nous en état, à partir de ces réflexions, d'aborder la grande question de l'autonomie qui fut, on s'en souvient, le point de départ de notre réflexion critique ? C'est ici, assurément, que le danger est le plus grand de rêver à reculons. C'est désormais, dans cette humanité adulte, maîtresse de ses destinées, que nous avons à donner des signes de « dépendance » et d'« obéissance ». Mais qu'est-ce que cela veut dire ? Comment rompre la confusion entre l'authentique dépendance de la créature et la non-maîtrise de l'homme des sociétés pré-industrielles ? Nous en sommes ici aux balbutiements. Peut-être pouvons-nous seulement dire ceci : apprenons à faire prévaloir, dans tous nos rapports avec la nature, le désir de connaissance sur le désir de maîtrise; retrouvons ainsi la secrète connivence entre la joie de connaître et la « charité du Christ »; retrouvons la dépendance profonde de toute activité créatrice : la nécessité intime, plus profonde que tout libre-arbitre; simplement, retrouvons le chemin du don, de la générosité. Pour

(Suite au bas de la page 15)

PEINE DE MORT et PROTECTION SOCIALE

par **André NORMANDEAU**
et **Dogan AKMAN**

Étudiants en criminologie à l'université de Pennsylvanie

L'ANGLETERRE vient d'abolir la peine de mort. Et lors de la prochaine session, le Parlement Canadien sera invité à abolir la peine de mort. Cette nouvelle, annoncée conjointement avec celle de la commutation de la sentence de mort en emprisonnement à vie dans le cas de Georges Marcotte, n'a pas tardé à provoquer à la fois l'amertume et la colère du Procureur Général de l'Etat du Québec, Me Claude Wagner. Lors de l'inauguration des travaux de construction du Centre de la Sûreté Provinciale, il amorça à nouveau le sempiternel débat sur la peine de mort. Il déclara à ce sujet : « Je me demande si, à l'avenir, la police ne sera pas une cible facile pour les criminels ». Et Me Wagner d'ajouter, en désignant du doigt les autorités policières qui participaient à la cérémonie : « Regardez l'air abattu des policiers... La peine de mort demeure de façon exemplaire le moyen d'éviter ces crimes atroces ». Quelques instants plus tard, Me Wagner affirmait qu'en telle matière, les administrateurs de la justice ne devraient pas « se laisser influencer par l'opinion publique, mais agir selon leur conscience »[1].

Nous avons rapporté ici les déclarations de Me Wagner, non pas pour soulever une polémique, mais parce que nous croyons que ses déclarations reflètent clairement le point de vue d'un groupe très important parmi ceux qui sont opposés à l'abolition de la peine de mort et, comme telles, elles peuvent servir de point de départ à une discussion sérieuse.

Stérilité d'une position purement morale

Les auteurs du présent article sont contre la peine de mort, mais ne sont pas prêts à défendre ce principe par des objections sentimentales, à savoir, que c'est contre l'esprit de l'humanité, que cela brutalise l'intellect humain, que Dieu seul a le droit d'enlever la vie humaine, etc.

Notre discussion ne se place pas non plus au niveau philosophique et humanitaire, tels les essais d'Albert Camus ou d'Arthur Koestler, malgré la valeur de ces écrits. Notre position est la suivante : il y a des arguments sérieux favorisant l'extension de la pratique d'exterminer les types d'hommes qui sont « sans service », défectifs et dangereux; cependant, à l'exception de la satisfaction immédiate de disposer d'un désaxé social ou biologique tout-à-fait occasionnel, de telles mesures eugéniques sont extrêmes et ne règlent pas le problème du tout.

La réponse finale que le criminologue scientifique donne aux tenants de la position « pro-

(1) Extraits du *Devoir*, 5 décembre 1964, p. 1 et 22.

(Suite de la page précédente)

longtemps nous avons un champ d'action immense, avec les anciens pauvres et avec les nouveaux pauvres, au-delà des mers et chez nous; nous qui sommes la tête avancée de l'humanité dans la société d'abondance, notre salut est dans notre dépendance à l'égard des plus pauvres; mais cela encore relève de la morale de conviction : il faut le faire passer dans la morale de responsabilité.

Je soupçonne que ce monde ne peut être gardé contre ses illusions et ses démons que par des actions en apparence marginales mais de grande signification, capables de remettre en question et la puissance et la jouissance et l'autonomie. Car le problème, c'est d'être des vivants et non des morts, dans le monde de la prospective. C'est l'homme en marge, ou la communauté en marge, qui peut-être permettront de vivre dans le monde de la prospective. Mais plus que tout, peut-être, le langage est le noeud de toute cette réflexion. C'est en retrouvant la plénitude des paroles qui ont été dites que nous pouvons restituer une densité nouvelle à une existence qui devient vide et vaine. Il nous faut être progressistes en politique et archaïques en poétique. ★

peine capitale » repose sur la perspective que, si nous désirons nous débarrasser du crime, nous devons adopter une attitude scientifique similaire à celle que la société a adoptée au sujet de l'élimination des maladies physiques. Il est absurde de penser punir une personne qui souffre du cancer ou d'une autre maladie soi-disant incurable. Ainsi en est-il également des punitions de ceux qui sont malades socialement à un degré tel qu'ils commettent des actes désapprouvés par la société. Nous devons corriger autant que possible, l'environnement social qui est « en mauvaise santé » et qui détermine ces habitudes qui émergent finalement en conduite criminelle, et nous devons ériger des systèmes de traitement qui vont réhabiliter les condamnés[2].

Le problème

En discutant la peine de mort nous entendons attirer l'attention du lecteur sur l'aspect objectif du problème, celui de l'effet préventif de la peine capitale tel que déterminé par certaines analyses statistiques. La peine de mort est toujours présentée comme une protection pour la société. On considère que l'effet préventif empêche le criminel de récidiver (prévention individuelle), et l'aspirant criminel de commencer (prévention en général). Cesare Beccaria, auteur du célèbre *Traité des Délits et des Peines* (1764), soutint que la célérité, la certitude et l'uniformité des peines, plus que la sévérité, favorisaient les buts de la justice. Bien sûr, les formes de châtiment les plus primitives ont disparu aujourd'hui, mais périodiquement on reprend des arguments pour les faire renaître. Est-ce vrai que la sévérité des peines augmente l'effet préventif ? Des statistiques comparatives d'Etats américains limitrophes ayant recours ou non à la peine de mort, révèlent qu'il n'y a pas de différences significatives entre les taux d'homicides. Les conclusions des études faites à ce sujet par Thorsten Sellin[3], président de la Société internationale de criminologie, et présentées devant la *British Royal Commission on Capital Punishment* (1950), le *Joint Committee of the Senate and House of Commons on Capital Punishment and Corporal Punishment and Lotteries* (Ottawa, 1955), ainsi que dans son *Report for the Model Penal Code Project of the American Law Institute* (1959) établissent qu'il n'y a aucune preuve actuellement qui nous permette d'affirmer que la peine capitale produit un effet préventif réel. Nos considérations ici doivent beaucoup aux conclusions de ce chercheur[4].

(2) Barnes, H. M., et N. K. Teeters, *New Horizons in Criminology*, 3ième édition, 1959, p. 319-320.

(3) Le professeur Thorsten Sellin est professeur de sociologie-criminologie à l'Université de Pennsylvanie, à Philadelphie. Les auteurs de cet article étudient présentement sous sa direction.

Douteux effet préventif de la peine de mort

On est généralement d'avis que la peine de mort exerce une influence préventive sur le comportement général de la population. Dans le cas de la personne punie, l'application de la peine de mort est évidemment effective. Mais en ce qui concerne la conduite future de la population, le cas est difficile à cerner, et c'est lui qui demande de l'être. Le processus de l'effet préventif est évidemment « psychologique ». Il suppose que l'homme considère la vie comme un bien qu'il faut préserver plus férocement peut-être que n'importe quel autre bien, et qu'en conséquence, chacun entend la défendre contre toute menace, y compris celle de la peine capitale. Ces menaces, présume-t-on, engendrent chez l'individu la peur et, comme cet individu est un être rationnel, il essaiera toujours de se conduire de manière à les éviter. Si elles se matérialisent, il pourra les neutraliser d'une façon quelconque. Il appert, également, que la menace que constitue la peine de mort existe. Par conséquent, si la peine de mort représente vraiment une menace qui a une influence restrictive sur le comportement humain, nous pouvons prendre pour acquis que plus la menace est grande plus son effet préventif le sera aussi.

Il semble acceptable de partir du principe que si, la peine de mort exerce une influence préventive sur d'éventuels meurtriers, les propositions suivantes seront vraies[5] :

(a) les meurtriers seront moins nombreux dans les pays qui infligent la peine de mort que dans ceux qui l'ont abolie, les autres facteurs étant tenus constant. Des comparaisons de cette nature doivent être faites entre pays aussi semblables que possible en ce qui concerne certaines situations de faits, tels le caractère de la population, les conditions sociales et économiques, etc. afin de ne pas introduire des facteurs connus qui influenceraient les taux de meurtres d'une façon sensible mais qui ne seraient valables que dans un des pays comparés;

(b) les meurtres doivent augmenter lorsque la peine de mort est abolie et doivent diminuer lorsqu'elle est rétablie;

(c) l'effet préventif doit être à son maximum et doit ainsi affecter les taux de meurtres au plus haut point dans ces communautés où le

(4) *Report of the Royal Commission on Capital Punishment, 1949-53* (506 pp. London : Her Majesty's Stationery Office, 1953); "The Death Penalty and Police Safety", Appendix F, part I, Minutes of Proceedings and Evidence, no. 20, *Joint Committee of the Senate and House of Commons on Capital Punishment and Lotteries*, 1955, pp. 718-28 (Queen's Printer, Ottawa, Canada); *The Death Penalty* (Philadelphia : The American Law Institute).

(5) T. Sellin, "The Death Penalty Relative to Deterrence and Police Safety", in *The Sociology of Punishment and Correction*, Johnson, Savitz, et Wolfgang, éditeurs (New York, Wiley, 1962), pp. 74-84.

crime se produit et où ses conséquences sont ressenties le plus fortement par la population impliquée;

(d) les gardiens de la paix (police) seront plus protégés des attaques meurtrières dans les pays qui ont la peine de mort par rapport à ceux qui ne l'ont pas.

Un préliminaire à toute analyse des données doit souligner l'hypothèse suivante : nous devons décider de l'élément qui possède le maximum de puissance préventive dans la peine de mort; nous pouvons accorder — et ceux qui discutent de ce problème le font généralement — que l'exécution elle-même est l'agent préventif le plus puissant par sa finalité. Nous devons alors examiner l'effet des exécutions sur les taux de meurtres.

Nous examinerons successivement (1) la protection de la population en général, grâce à une comparaison des taux bruts de morts par homicide dans les Etats américains qui maintiennent la peine de mort et dans ceux qui ne l'ont plus; et (2) la protection que reçoit la police dans ces différents Etats.

La protection de la population

L'examen de la protection de la population en général du fait de l'existence de la peine capitale nous amène à examiner les taux bruts de morts par homicide dans certains Etats américains qui maintiennent la peine de mort en comparaison avec ceux qui l'ont abolie. Les six Etats abolitionnistes étudiés sont le Maine, le Michigan, le Minnesota, le North Dakota, le Rhode Island, et le Wisconsin. Les Etats qui ont maintenu la peine de mort et qui sont inclus dans la présente étude sont le Connecticut, l'Illinois, l'Indiana, l'Iowa, le Massachusetts, le Montana, le New Hampshire, New York, l'Ohio, le South Dakota, et le Vermont. Le nombre de meurtres varie énormément aux Etats-Unis d'un Etat à l'autre. En 1955, par exemple, le Vermont avait un taux de .5 par 100,000 de population (estimé) et le New Hampshire et le Wisconsin 1.1, alors que la Georgie et l'Alabama avait des taux de 11.4 et 12.6 respectivement. Comme le souligne Sellin, il n'est pas rare de voir des thèses contre la peine de mort s'appuyer sur des comparaisons des taux bruts sans distinction de ces différences. Il est nécessaire, et possible, toutefois, de les employer avec plus de nuances. Les Etats abolitionnistes ont toujours eu des taux d'homicides plus bas que les autres, non parce qu'ils avaient aboli la peine de mort, mais parce qu'ils se différenciaient des autres en regard de l'organisation sociale, la composition de leur population, les conditions sociales et économiques, etc. La seule comparaison valable est celle qui mettrait en parallèle des Etats, qui ont la peine de mort et d'autres qui ne l'ont pas, mais qui sont semblables quant aux facteurs sociaux mentionnés.

Sellin, après avoir analysé minutieusement, à l'aide des statistiques (1920-1958) et de la construction de graphiques comparant des Etats qui répondraient aux critères indiqués, en arrive scientifiquement aux conclusions suivantes[6] :

1. Le *niveau* des taux de morts par homicide varie entre les différents groupes d'Etats. Il est plus bas dans les régions de la Nouvelle Angleterre et dans les Etats du Middle West nord, et est plus élevé dans le Michigan, l'Indiana et l'Ohio.

2. La comparaison de chacun des groupes d'Etats, dont les conditions sociales et économiques, ainsi que les populations, sont semblables, montre clairement qu'il est impossible de distinguer les Etats abolitionnistes des autres.

3. Les *variantes* du taux des meurtres dans des Etats comparables, avec ou sans la peine de mort, sont semblables.

L'inévitable conclusion est la suivante : les exécutions capitales n'ont pas assez d'effet significatif pour que l'on puisse établir un rapport entre les taux d'assassinats et le nombre des exécutions capitales.

La protection de la police

Les institutions policières, du moins dans les régions où l'on maintient la peine de mort, s'opposent habituellement à toute initiative tendant à son abolition, convaincues qu'elles sont que la menace d'une exécution possible fait peur aux criminels et les empêche de transporter des armes mortelles ou de les employer contre la police lorsqu'ils sont menacés d'arrestation. Ces convictions furent exprimées à plusieurs reprises dans des témoignages devant la *British Royal Commission on Capital Punishment* en 1950; et en 1954, le président de l'Association des chefs de constables du Canada émit l'opinion suivante devant le *Joint Committee of the Senate and House of Commons on Capital Punishment* :

« *Notre principale objection est que l'abolition porterait atteinte à la sécurité personnelle des agents de police dans l'exercice quotidien de leurs fonctions. Il serait intéressant de savoir — et si j'en avais eu le temps j'aurais cherché à obtenir cette documentation capitale — combien de policiers ont été assassinés dans l'exercice de leurs fonctions dans les parties du monde où la peine capitale a été abolie. A mon avis, on finira par découvrir que le nombre est beaucoup plus con-*

(6) T. Sellin, op. cit., 1962, p. 78. Le lecteur voudra bien retourner à cet article pour connaître les statistiques exactes, ainsi que le profil des graphiques.

sidérable que dans les pays où la peine de mort est encore appliquée, et c'est là le point principal qui milite en faveur du maintien, par le gouvernement, de la peine capitale comme instrument de sécurité publique. »[7]

Comme le mentionne Sellin, aucune tentative de vérification de cette opinion par la police n'avait été faite au moment où leur porte-parole fit cette déclaration. De fait, les différences culturelles relativement grandes entre les pays du monde qui ont retenu ou aboli la peine de mort empêchent ou rendent difficile une analyse comparative valable. En fait, il n'est peut-être pas de milieu plus propice à l'étude de ce problème que celui des Etats-Unis, milieu où des Etats abolitionnistes et non-abolitionnistes partagent des traditions, des populations et une culture relativement semblables. Sellin est le pionnier des chercheurs qui ait essayé de contrôler les affirmations selon lesquelles les policiers considèrent que la peine de mort protège énormément leurs vies.

Des difficultés inhérentes à toute recherche de ce genre gênent la poursuite d'une étude définitive du problème. Mais il y a des données suffisamment intéressantes pour justifier certaines conclusions. En réalité, et d'un point de vue théorique, le chercheur veut d'abord savoir s'il y a plus de criminels en possession d'armes dans les Etats abolitionnistes. Les données là-dessus étant insuffisantes, le chercheur devrait pouvoir connaître le nombre d'assauts que des criminels ou des suspects ont dirigés contre la police. Il doit savoir aussi si la police a été blessée ou non, puisque l'emploi d'une arme (fusil ou couteau) reflète le peu d'importance attaché aux conséquences, cette arme étant potentiellement fatale. Si de telles données ne sont pas encore disponibles, le chercheur devrait avoir des statistiques sur le nombre de blessures et des morts « actuelles» résultant de telles attaques ou altercations. A tout le moins, doit-il pouvoir connaître les données au sujet des *policiers tués par des armes mortelles.*

Les recherches en ce qui concerne la police

Les dix-sept Etats que nous avons choisi sont ceux qu'a étudiés Sellin. A cause des variations sensibles entre les taux d'homicides aux Etats-Unis, Sellin prend garde de ne pas comparer un Etat du Sud avec un Etat du Nord.

En décembre 1954, une lettre a été adressée aux commissariats de police de 593 villes ayant une population de plus de 10,000 au recensement de 1950, et réparties dans les dix-sept Etats en question. La lettre sollicitait des informations, année par année, sur la période s'étendant de 1919 à 1954, et indiquant chaque cas de blessure ou de meurtre d'un membre de la force policière par une arme criminelle. Une brève description de chacun des événements était demandée, indiquant, si possible, la nature de la violation en question. De plus, dans chaque cas, on demandait de spécifier le type d'arme employée et si le violateur était un « malade mental » ou non.

Cinquante-cinq pour cent des villes dans les Etats abolitionnistes et 41 pour cent dans les Etats non-abolitionnistes retournèrent leurs questionnaires, 266 en tout. Détroit, Minneapolis, la ville de New York, Cleveland et Boston négligèrent de répondre. Les villes de Milwaukee, Cincinnati, Buffalo et Chicago furent les villes les plus importantes à retourner le questionnaire. Chicago fut toutefois éliminée ultérieurement pour des raisons scientifiques.

Si les questions portaient à la fois sur les blessures et les meurtres des policiers, c'est qu'on espérait ainsi cerner le problème d'une façon plus efficace. Cependant, l'analyse révéla que les données sur les blessures étaient trop incomplètes et ne pouvaient servir à une analyse scientifique. Seules les informations sur les meurtres des policiers se révélèrent complètes et satisfaisantes. Elles sont même très intéressantes puisque les discussions au sujet de la protection et de la sécurité des policiers tournent autour de ce thème.

Il n'est pas nécessaire ici d'entrer dans une discussion détaillée des procédés employés dans cette étude. Les villes furent regroupées selon leur population, et les taux de policiers tués furent compilés dans les deux catégories d'Etats, abolitionnistes ou non. La population des villes analysées, telle que fournie par le recensement de 1950, fut employée comme base des taux; une analyse minutieuse des défauts théoriques de cette base révéla qu'elle pouvait offrir des résultats aussi valables qu'avec toute autre base.

Le lecteur ferait bien de consulter les études de Sellin afin de voir les détails des données statistiques. Qu'il nous suffise de dire ici que le taux global des attaques fatales contre la police dans 82 villes d'Etats abolitionnistes fut de 1.2 et dans 182 villes d'Etats non-abolitionnistes, 1.3: une différence insignifiante. Une analyse des données par villes de 10,000 à 30,000 habitants, ou de 30,000 à 60,000, etc, donna les mêmes résultats.

Une étude similaire, faite par Campion cette fois, au sujet des polices « provinciales », donna des résultats semblables, de sorte que l'auteur pouvait écrire à la fin de ses analyses que :

« *en résumé, il faut conclure que les renseignements disponibles à la suite d'une enquête me-*

(7) Cité par Sellin, op. cit., 1962, p. 80.

née auprès de la moitié des effectifs policiers aux Etats-Unis n'apportent guère de preuve empirique à la thèse qui veut que l'application de la peine de mort dans un Etat donné garantit une plus grande protection à la police que dans les autres Etats où cette peine a été abolie. »[8]

De telles données ne permettent pas de conclure que les Etats qui maintiennent la peine de mort protègent mieux leurs policiers. Il est évident aussi que les différences observables quant aux taux généraux d'homicides entre les divers Etats sont les mêmes que nous retrouvons en regard des meurtres des policiers. Cette réalité peut-être facilement saisie si nous comparons, comme l'a fait Sellin, les Etats du Middle-West abolitionnistes ou pas en comparaison avec les Etats de l'est des Etats-Unis, tels que le tableau suivant le montre, avec les taux appropriés d'homicides policiers.

Taux d'homicides policiers dans des États sélectionnés

ÉTATS DE L'EST				ÉTATS DU "MIDDLE-WEST"			
Etats abolitionnistes		**Etats non-abolitionnistes**		**Etats abolitionnistes**		**Etats non-abolitionnistes**	
Maine	0.0	New Hampshire	0.5	North Dakota	1.9	Iowa	2.0
Rhode Island	0.6	Massachusetts	0.8	Minnesota	1.5	Illinois	1.1
		Connecticut	0.5	Michigan	1.3	Indiana	2.3
		New York	0.9	Wisconsin	1.2	Ohio	2.2

La conclusion de Sellin est la suivante :

« *l'hypothèse courante veut que si on disposait de données on pourrait démontrer que plus de policiers sont abattus dans les Etats abolitionnistes que dans les Etats qui ont maintenu la peine de mort. Cette hypothèse est sans fondement. Dans l'ensemble, les Etats abolitionnistes, comme le démontrent des enquêtes particulières, semblent avoir moins de ces sortes d'assassinats, mais la différence est faible. Si c'est là, par conséquent, l'argument qu'invoque la police en faveur du maintien de la peine de mort, il faut conclure que cet argument est dépourvu de fondement.* »[9]

Tout dépend du milieu culturel

L'étude de Sellin au sujet des policiers est une magnifique illustration du phénomène sociologique du relativisme culturel. Rappelons nous ici que le questionnaire demandait aussi à la personne interrogée d'indiquer si elle croyait ou non que l'existence de la menace d'une exécution possible donnait à la police une certaine protection n'existant pas dans les Etats abolitionnistes. Seulement 69 réponses (36.5 pour cent des villes) furent reçues à ce sujet de la part des rapporteurs des Etats non abolitionnistes et 27 réponses (31.7 pour cent des villes) des Etats abolitionnistes. Cependant, dans les Etats non abolitionnistes, les rapporteurs policiers *croyaient* à la force protectrice accrue de la peine de mort dans 62 des 69 villes, soit 89,8%. Dans les Etats abolitionnistes, 20 sur 27, i.e. 74.1% *ne croyaient pas* à une quelconque relation entre le risque possible de la peine de mort et l'utilisation par un criminel d'une arme mortelle dans une altercation avec la police.

N'est-il pas possible de penser alors que lorsque les policiers considèrent, sans aucune raison objective, que la menace d'une exécution possible les protège, ils prennent moins de précautions ou provoquent plus facilement les criminels et les suspects, et ainsi les conséquences contraires à leurs attentes se produisent ?

Conclusion

Certes, le problème de la peine capitale apparaît comme relativement plus important en relation avec les séries de problèmes beaucoup plus larges et plus fondamentaux qu'impliquent les recherches sur les causes du crime, l'évolution de la jurisprudence criminelle, et la réhabilitation des criminels.

Nous sommes complètement opposés à la peine de mort, et nous ne pouvons admettre qu'une personne qui possède une culture et une connaissance — ne serait-ce que rudimentaire —

(8) Campion, D. R., s.j., "Does The Death Penalty Protect State Police", in Hugo Adam Bedau (éditeur), *The Death Penalty in America* (New York, Anchor Books, 1964), pp. 301-315. Le livre de Bedau, incidemment, est un recueil de plusieurs articles pour et contre la peine de mort. Certains articles de Sellin y sont également inclus.

(9) T. Sellin, "Does The Death Penalty Protect Municipal Police", dans Bedau, op. cit., p. 301.

de la criminologie puisse défendre une position aussi simpliste que celle qui consiste à pendre le criminel. Une saine prophylaxie sociale ne doit pas plus éliminer aussi radicalement le criminel qu'une saine prophylaxie médicale n'élimine celui qui est atteint de la peste, ou de quelque autre maladie.

Ce qui importe, c'est de voir le problème dans une juste perspective. La peine capitale n'est pas le « Mal » (avec un grand M) de la jurisprudence contemporaine. Le nombre de ceux qui sont mis à mort chaque année aux Etats-Unis ne dépasse pas la centaine. Le traitement enfantin et proprement « infect » de quelques 250,000 prisonniers, aux Etats Unis et au Canada, des gens qui languissent dans les institutions correctionnelles, de même que le million ou plus de personnes qui s'entassent dans différentes prisons à un moment ou l'autre durant l'année, — la plupart de ces prisons n'étant pas des habitations « humaines » —, constituent une situation beaucoup plus déplorable que l'infliction de la peine de mort. Ce problème demande des solutions nouvelles[10]. Le ministre canadien de la justice, Me Favreau, a d'ailleurs déjà promis une réforme fondamentale de notre pénologie. Aussi, quiconque essaie de représenter l'abolition de la peine capitale comme le coeur du programme de réforme en criminologie rend un mauvais service à la cause d'une criminologie éclairée[11].

Cela ne nous empêche pas de penser que, si l'abolition de la peine de mort n'est pas une panacée à tous nos maux, elle est un pas en avant vers cette « nouvelle pénologie » axée sur la réhabilitation, et elle se justifie un tant soit peu grâce à certaines conclusions objectives et statistiques, telles celles citées plus haut. *La statistique et la recherche scientifique ne prouvent pas tout.* Nous en sommes conscients. Mais encore ont-elle probablement plus de valeur que les déclarations de Me Wagner, déclarations qui semblent dénuées de fondement objectif. En attendant que Me Wagner apporte des faits plus probants, des faits qui pourraient être utiles à la science, nous nous en tiendrons à une conclusion de Sellin :

« *Il est par conséquent impossible de conclure que la loi qui prévoit la peine de mort garantit une protection accrue à la police — protection que ne garantirait pas l'emprisonnement à vie . . .*

On peut dès lors aller plus loin et dire que ceux qui considèrent la peine de mort comme unique instrument de protection pour la société, jugeant l'emprisonnement à vie insuffisant pour se défendre des meurtriers, ne s'appuient sur aucune constatation actuellement disponible.[12]

★

(10) Szabo, D., "Les Prisons ont-elles un avenir" ?, *Cité Libre*, Montréal, décembre 1964, p. 13-20.

(11) Barnes et Teeters, op. cit., p. 320.

(12) T. Sellin, "Capital Punishment", dans la revue *Federal Probation*, septembre 1961, p. 3-11.

(Suite de la page 6)

sances. C'est un éminent porte-parole de l'Ouest, le savant américain Linus Pauling qui a courageusement constaté, devant les délégués, le scandale de voir que 120 milliards de dollars du revenu mondial sont consacrés au militarisme, et peu de chose en réalité, pour alléger les souffrances causées par la pauvreté et le sous-développement.

C'est également un porte-parole autorisé des grandes puissances occidentales, M. Paul-Henri Spaak, qui s'est fortement élevé contre la différence qu'on fait entre « guerre juste et injuste ». « Toute guerre est impensable » s'est-il écrié, « et il ne doit y avoir aucune exception à cette règle ».

Pour ceux qui savent lire entre les lignes, le colloque, en définitive, aura préparé les voies à une refonte qui s'impose des cadres de l'ONU.

L'organisme international ne peut pas continuer à servir sournoisement d'instrument à la politique de domination que les grandes puissances cherchent à imposer aux petites.

L'ère des colonialismes de type politique, culturel ou économique, est bel et bien révolue. Ce fait, bon gré mal gré, crève les yeux, et le colloque *Pacem in terris* vient de démontrer que, des deux côtés du futile « rideau de fer », il se trouve des gens raisonnables capables d'admettre cette réalité et de s'y conformer.

Le vice-président des Etats-Unis a raison quand il dit que l'ONU constitue « un placement » pour les peuples qui la composent — « un des meilleurs placements que nous puissions faire », précise M. Hubert Humphrey, pour qu'enfin, « aucune souveraineté ne se trouve sans protection internationale, et qu'aucune nation n'ait besoin de faire appel à d'autres pour la protéger de voisins prédateurs ». ★

J. P.

LA JEUNESSE AMÉRICAINE : la génération tendue

par *Naïm KATTAN*

DANS une grande maison de la banlieue new-yorkaise, des jeunes adolescents organisent une grande soirée pour célébrer la fin de l'année scolaire. Ils ont quinze et seize ans; ils sont riches; la boisson coule à flots; un orchestre est spécialement engagé pour jouer les derniers airs de twist. A minuit, une centaine d'adolescents font irruption dans cette propriété que les parents ont soigneusement évacuée pour permettre à leur progéniture de célébrer le grand événement en toute quiétude et en toute liberté. Les intrus font main basse sur la nourriture et l'alcool, brisent les meubles, insultent les invités et, si jamais ceux-ci s'avisent de leur résister, une bataille rangée s'engage et le tout se termine par l'arrivée de la police.

Depuis quelques années, cette scène est devenue familière. De Los Angeles à Chicago, les auteurs de ce jeu démoniaque connus sous le nom de « party crashers » ou briseurs de party, mettent en émoi les Américains. Certaines de ces bandes de « briseurs » réunissent, les soirs d'intenses activité, plusieurs centaines de jeunes.

Ces actes ne sont pas perpétrés par un groupe social en particulier. Il ne se heurtent à aucune limite géographique. S'agit-il d'un simple jeu poussé un peu trop loin par une jeunesse tumultueuse qui aura vite retrouvé son sérieux à l'orée de l'âge adulte ? Certes non. Quand un millier d'étudiants de l'une des universités les plus cotées et les plus respectables de l'Amérique du Nord, Princeton, se sont engagés voilà un an dans une véritable orgie de violence provoquant des incendies, brisant des palissades et, pour terminer leur fête, faisait irruption dans la maison du président de leur université où ils n'eurent de cesse de démolir meubles et fenêtres, personne ne pouvait plus parler alors d'une jeunesse un peu trop dissipée car il s'agissait bel et bien d'une véritable émeute.

Les misfits

On s'interroge partout sur les racines du mal qui ne fait que progresser et envahit constamment de nouveaux terrains. Toute la vie sociale en est affectée. Dans certaines banlieues, des personnes seules craignent de s'aventurer le soir dans des quartiers qui pourtant ne présentent aucun caractère louche. En fait, cette violence n'est que l'expression extrême d'un malaise général. On cherche des qualificatifs à cette nouvelle jeunesse.

Dans toutes les réunions d'adolescents, l'alcool occupe une place de choix. Le directeur d'une école disait récemment que 85% de ses élèves consommaient des boissons fortes. Bien sûr, la promiscuité et les fréquentations de garçons et de filles à des âges de plus en plus précoces fait baisser chaque année l'âge moyen du mariage. D'après les statistiques récentes, 40% des jeunes filles mariées ont moins de vingt ans. Au moins 13% de ces mariages hâtifs se terminent par le divorce. Par ailleurs, le chômage frappe très sévèrement la jeunesse américaine. Deux millions et demi de jeunes quittent l'école chaque année. Dans certaines grandes villes, quatre sur cinq de ces adolescents mal préparés à l'âge de l'automatisation attendent un emploi, et les emplois se font de plus en plus rares pour des enfants pauvrement préparés aux conditions nouvelles.

Chaque année, l'automatisation jette dans la rue un quart de million d'employés. Depuis que les Russes ont lancé leurs Spoutniks, l'éducation est devenue la préoccupation primordiale des familles américaines. Les parents savent que leurs enfants ont peu de chance d'avancer s'ils ne sont munis d'un bagage technique et intellectuel suffisamment lourd. Les jeunes découvrent qu'ils sont victimes des contradictions de la société où ils vivent. Le monde de l'abondance, de la consommation et de la publicité les harcèlent d'appels. A peine sortis de l'enfance, on les convie d'occuper leur place dans le monde adulte. On leur fait miroiter un univers plein de possibilités où ils peuvent posséder une multitude d'objets dispensateurs de plaisir, de divertissement et parfois d'oubli. Rien ne les prépare à une discipline intellectuelle et à un effort soutenu et voilà que la société devient plus exigeante. Il ne suffit plus d'organiser des « parties » et d'offrir à la société

des bébés avant de quitter le campus universitaire. Il faut réussir aux examens. On découvre de plus en plus de tricheurs dans les épreuves de fin de l'année, et le nombre de ceux qui quittent les universités devient alarmant. Tandis que les parents ne savent comment convaincre leurs enfants des bienfaits de l'éducation, ceux-ci n'ont même plus le choix de leur révolte car il y a fort longtemps que les adultes ont démissionné confiant les jeunes aux psychiatres quand ces adolescents ne succombent pas aux sortilèges de la violence. Et c'est justement cette démission des adultes qui est à la racine du mal.

La société américaine place la jeunesse sur un piédestal et la hisse en idéal. Ce n'est ni la sagesse de l'âge avancé, ni la mesure de l'âge adulte qui sont présentées comme des buts qu'il faut s'efforcer d'atteindre mais la fraîcheur des années juvéniles. Cette volonté forcenée et nostalgique de revenir à une adolescence évanouie infantilise des millions d'adultes. Les jeunes donnent le ton. Qu'il s'agisse de vêtements, de musique, de danse, ce sont les adolescents qui lancent les modes. Au lieu de se heurter à la résistance des parents, ils en font des émulateurs. Ainsi quand les adolescents inventent le twist, toute l'Amérique se met au pas, et les jeunes finissent par faire la moue à une danse qui a été intégrée au monde des croulants. Qu'une femme ouvre son journal, écoute la radio ou la télévision, se promène devant les vitrines de magasins, et elle est assaillie par mille appels de rester jeune, de garder son teint frais, d'avoir l'allure d'une collégienne. Se contentera-t-elle d'utiliser tel savon ou telle crème ou adoptera-t-elle plutôt les jeux, le vocabulaire et les vogues lancés par sa petite fille ? La société lui interdit toute hésitation. Il faut tout faire pour désarmer l'assaut des années.

Le mythe du père —

Les jeunes se voient ainsi investis d'une autorité qu'ils ne réclament point. Ils ne peuvent cependant l'exercer s'ils ne jouissent pas de tous les attributs de l'âge adulte. Ils commencent aussi à fumer avant d'avoir dix ans et dès qu'ils atteignent leur douzième printemps les garçons se voient forcés par une société implacable de conduire les filles aux salles obscures et au restaurant du coin. Celles-ci ne reflètent encore qu'une pâle image d'une féminité naissante. Qu'à cela ne tienne, les marchands sont là pour leur fournir les attributs artificiels dont la nature ne les a pas encore dotées. Dans une économie tournée vers une consommation toujours plus grande, les fabricants de produits de toilette et de sous-vêtements connaissent tous les avantages que peut offrir le marché des jeunes. Le président d'une compagnie spécialisée dans les recherches sur ce marché, M. Eugène Gilbert, Président de *Gilbert Youth Research*, révélait récemment que la clientèle recrutée dans les écoles secondaires et les collèges possède un pouvoir d'achat annuel de dix milliards de dollars. Les manufacturiers ne peuvent négliger une clientèle de cette importance. Ainsi on accable cette jeunesse de marchandises dont elle n'a que faire. Il existe des soutien-gorges pour jeunes filles de douze ans qui portent des noms aussi évocateurs que « Little angel » et « freshman ». Il va de soi que ces mêmes jeunes filles achètent du rouge à lèvres, des produits pour les cheveux, etc.

De son côté, le garçon doit disposer de déodorant et d'une quantité de produits pour se raser. Bientôt il fera l'acquisition de sa première voiture. Ainsi ces adolescents sont conduits à se comporter comme des adultes avant d'en ressentir le besoin ou d'en avoir la possibilité physique et intellectuelle. Et c'est pour cela qu'ils se marient à un âge de plus en plus précoce, ce qui entraîne un taux de divorces sans précédent. Le recensement de 1960 rapporte qu'il existe treize millions d'enfants qui appartiennent à des familles brisées. Il y a près de deux millions de femmes divorcées qui ne sont pas encore remariées. Il règne, à cause de cela, dans le monde des jeunes, une atmosphère de grande insécurité. Certaines compagnies d'assurances offrent des plans de retraite à des écoliers de quatorze ans. Cela peut rassurer quelques-uns mais ce n'est là qu'un piètre remède. Aussi par un retournement paradoxal mais fort prévisible des rôles, les jeunes tentent d'utiliser le pouvoir dont ils disposent pour gouverner le monde des adultes. Ce phénomène se manifeste dans les mythes qui régissent la psyché de la société. La réussite américaine qui s'offre en exemple n'est plus le résultat de ce mélange d'énergie, de chance, de courage et d'audace, vertus dont jouissaient tous les pionniers et les *self-made men* d'antan. Le succès est la récompense accordée aux êtres prédestinés qui savent exploiter la puissance magique de leur adolescence.

Les jeunes ne cessent de se repaître des exploits de personnages aussi exceptionnels que Bobby Darin, Fabian et Elvis Presley. Il ne s'agit pas là de talent, encore moins d'art. Les adolescents se pâment devant des créatures qu'ils ont eux-mêmes mises au monde. Ce sont les symboles de leur propre puissance. Leurs idoles n'ont aucun compte à rendre au monde adulte. Leur triomphe ils le doivent uniquement et entièrement à l'univers dont ils deviennent les porte-drapeaux, l'univers des adolescents. Mais ce renversement va plus loin car ces adolescents ne se contentent pas d'exposer au vu de tout le monde les preuves de leur pouvoir, ils veulent l'exercer et conquérir en quelque sorte les places fortes de leurs cadets. Ainsi, on sait fort bien que les Fabian, Darin, Presley et d'autres doivent une grande part de leur succès à leurs agents. Ces impresarii remplacent quelque peu l'image tutélaire du père, sauf sur un point mais qui est capital. L'agent est au service de l'idole et le père devient symboliquement l'employé payé et soumis à la volonté du fils. Et pour

consolider ce renversement des valeurs, des dizaines de journaux et d'illustrés qui regorgent de détails hagiographiques des triomphes magiques de ces jeunes fournissent force renseignements sur la générosité de ces nouveaux maîtres. Ce ne sont plus les parents qui entretiennent leur progéniture mais les enfants prodigues qui protègent leurs parents. Elvis Presley achète maison et voiture à ceux qui l'ont mis au monde. Et avant de se marier, Paul Anka partageait sa maison avec ses parents et sa soeur...

Génèse d'une démission —

Ce renversement de valeurs n'est pas le fait d'une naissance spontanée. On en impute un peu trop vite le surgissement à la société de l'abondance qui répand ses bienfaits sur l'ensemble de la population. Certes, l'opulence développe une mentalité de nouveau riche. Les signes de richesse et les symboles du statut social prennent le dessus sur l'amélioration générale et constante du standard de vie. Les objets finissent par gouverner les hommes et quand un enfant a besoin de ses parents pour mûrir ou simplement pour satisfaire sa soif d'affection, on se contente de lui offrir voiture, collège chic, vacances à l'étranger et, pour faire digérer toute cette abondance, les drogues dispensées par le psychiatre de service.

Les Américains se sont enrichis trop vite, certes, mais il y a plus. On ne mettra jamais suffisamment l'accent sur la mobilité de la société américaine. La voiture n'est que le symbole le plus apparent et le plus frappant d'un perpétuel remue-ménage. Chaque année, trente-cinq millions d'Américains changent de logement. La mobilité ne signifie pas toujours une promotion sociale. Elle est très souvent l'expression matérielle d'une agitation intérieure. On change de ville, de quartier pour échapper à la monotonie et à son appendice; la pression insoutenable des communautés de banlieue qui recherchent le moyen de briser l'uniformité de leur vie par une familiarité et une fraternisation de vil prix. D'autres facteurs exercent leur influence sur ces adultes, que tout invite à la démission. Ils appartiennent à une génération qui n'a pas oublié les années de crise, qui garde de ces jours de misère et d'incertitude un souvenir douloureux. Ces parents veulent épargner à leurs enfants le cauchemar de la disette et de l'insécurité.

On dit souvent que New York n'est pas l'Amérique mais cette métropole, malgré tout, donne le ton à l'ensemble du pays ne fût-ce que sur le plan de la culture de masse, du divertissement. C'est la capitale des usines où l'on fabrique mythes et légendes. Et c'est à New York et dans les autres grandes agglomérations urbaines que les jeunes jouissent d'une véritable supériorité sur leurs parents. Ils sont nés en Amérique; l'anglais est leur langue; ce pays est à eux. Leurs parents, pour une grande part, furent des immigrants ou des fils d'immigrants. Ils parlent plus ou moins bien la langue du pays. Les traditions qu'ils peuvent proposer en exemple à leurs enfants ne font pas autorité dans un pays qui a coupé avec l'Europe. Ce qui a cours sur les bords de la Vistule et dans les villages de Sicile est accueilli avec un mépris hautain dans un pays sûr de sa puissance.

Trop d'industries, trop de marchands sont intéressés dans l'exploitation de l'univers des jeunes. La légende a cependant pris de telles proportions que le mythe a envahi la réalité. L'infantilisation des adultes s'est accompagnée du vieillissement prématuré et forcé des enfants. Ceci a créé tant de perturbations que l'on n'hésite plus à débattre le problème sur la voie publique.

Il n'y a pas de remède-miracle, bien sûr. Cependant, le lancement du spoutnik par les Soviétiques a produit un tel choc en Amérique qu'il est encore trop tôt pour en connaître toutes les conséquences. On a réalisé soudain que les techniques du divertissement étaient en train de tout envahir et que le territoire du travail discipliné et de l'effort intellectuel ne cessait de se rétrécir.

Les marques extérieures de richesse n'assurent plus entièrement la sauvegarde d'un statut social. Aussi, les parents ne peuvent plus se rassurer sur l'avenir de leurs enfants en expédiant ceux-ci en Europe ou en leur achetant des voitures. Les jeunes Américains de demain occuperont leur place dans la société dans la mesure où ils pourront produire les preuves de leur compétence technique et de leur réussite universitaire. Non pas que l'on cessera de mesurer la réussite d'après une échelle de valeur purement matérielle, mais la réussite matérielle elle-même devra dorénavant passer par l'épreuve des examens universitaires. Et il n'est pas impossible de penser qu'à côté d'Elvis Presley, le cosmonaute et le savant n'occupent déjà une place de choix. Cette course aux diplômes est devenue telle que tous les jeunes qui n'ont ni le goût ni le talent des études supérieures se trouvent rejetés par une société qui n'a même plus besoin de petits employés, efficacement remplacés par les machines. Le défi lancé à la jeunesse américaine est grand et le pays ne pourra pas garder la place qu'il occupe dans le monde si cette génération ne sait pas le relever. ★

Comment peut-on être CANADIEN FRANÇAIS ?

par *Yerri* **KEMPF**

JE suis arrivé au Québec en 1957. J'ai donc par la force des choses été témoin du passage d'un état statique à ce qu'il est convenu d'appeler « la révolution tranquille ». Etant devenu Néo-Canadien entre temps, je me sens concerné par l'avenir de la collectivité à laquelle j'ai librement choisi d'appartenir. Il se trouve que cet avenir est sujet à controverses. Il me semble que l'attitude non traumatisée du Néo-Canadien lui permet de considérer la situation d'un oeil plus objectif et d'en apprécier plus sereinement les forces en présence. Mais si son jugement se trouve libéré des distorsions qu'impose un passé subi dans sa chair et dans la chair de ses ancêtres, il n'en reste pas moins sujet à caution, comme tout jugement humain. Je n'ai donc pas la prétention d'apporter un point de vue définitif sur l'avenir de notre pays, simplement je cherche à expliquer à ma façon ce que je vois se produire autour de moi.

Un peu partout à travers le monde les hommes s'agitent, remettent en question l'ordre établi, cherchent à modifier leur destin. Souvent ces métamorphoses s'effectuent sous le signe de la violence. Le Canada n'échappe pas à ce branle-bas général et subit lui aussi de sérieuses secousses. Nos dirigeants politiques se voient dans l'obligation de changer de drapeau, de rapatrier la constitution, d'affronter la plaie du bilinguisme, bref de réajuster, voire de redéfinir leur idéologie en fonction d'un nouveau rapport des forces nationales et internationales. On découvre au niveau des mots les plus simples d'irréductibles antagonismes et, si l'on n'y prend garde, ces affrontements verbaux risquent de déboucher dans un bain de sang. Ce qui est noir pour les uns est déclaré blanc par les autres. Cette tension résulte de la structure tridimensionnelle de la conscience nationale, structure qui réflète la composition sociologique de la population : Canadiens, Canadians et Néos, chacune de ces fractions intégrant un contenu spécifique à l'intérieur du concept Canada. Ce contenu a aussi bien chez les Canadiens que chez les Canadians une dimension historique et une dimension politique, tandis que chez les Néos, il revêt la plupart du temps un aspect purement économique, ce qui n'est d'ailleurs pas sans présenter un certain danger.

L'histoire psychanalyste

Il est évident que les soubresauts collectifs auxquels nous sommes exposés, ne sont pas dus à une cause unique. Toutefois il semble bien qu'en ce qui concerne le Québec en particulier, il faille attribuer une grande responsabilité à nos historiens. Après avoir longtemps mythifié le passé, ceux-ci viennent de changer de méthode et procèdent à des analyses phénoménologiques démystifiantes, lesquelles produisent sur les collectivités concernées un effet qui n'est pas sans analogie avec celui obtenu chez un individu, grâce à l'introspection psychanalytique. On sait que Freud a découvert que l'on pouvait surmonter les conséquences traumatisantes d'un choc en forçant le traumatisé à prendre conscience du traumatisme en question. Il me semble qu'un processus du même ordre soit plausible — encore que ce genre d'extrapolation puisse demeurer hypothétique aux yeux de beaucoup ! —au sein d'une collectivité, c'est du moins une explication de ce qui se produit sous nos yeux parmi la jeunesse québecoise en proie à une prise de conscience historique.

Une société décapitée

Quel est donc le tableau qui provoque cette crise chez l'étudiant canadien-français ? A partir des travaux du chanoine Groulx, de Michel Brunet et de quelques autres, il apparaît que la collectivité canadienne-française est une société dite décapitée, et ceci depuis deux siècles. Il s'agit là d'une notion familière à tous ceux qui ont quelque notion de sociologie. Celle-ci nous apprend que toute société est pyramidale. A la base de la pyramide se trouvent les masses laborieuses, au sommet les élites dirigeantes. Plus on monte à l'intérieur de ladite pyramide, plus on dispose de pouvoir et de richesse. Il existe du reste un courant permanent du bas vers le haut comme du haut vers le bas, courant qui permet le renouvellement des élites et qui constitue le bulletin de santé de la collectivité ainsi organisée : ceux du bas sont animés par l'émulation

d'une possible promotion sociale, ceux d'en haut se savent exposés à une sanction probable en cas d'incapacité notoire. Cette fluidité interne de la pyramide assure la joie de vivre générale quel que soit l'échelon occupé. Or, à la suite de la défaite des plaines d'Abraham, une partie des élites canadiennes-françaises ont abandonné la terre québecoise, tandis que les notables qui restèrent sur place virent leurs privilèges rapidement péricliter, c'est que la collectivité vaincue ne subsistait plus que sous forme de pyramide tronquée, pyramide tronquée à laquelle se superposa une tête anglo-saxonne. Nous nous trouvons donc en présence d'une société malade, qui a perdu son dynamisme interne, le mouvement du bas vers le haut se trouvant bloqué au niveau de la tête anglo-saxonne. Pour y accéder le cas échéant, le Canadien français devrait renoncer à sa langue et se laisser assimiler . . .

Durant un siècle et demi, cette situation fut subie, non sans quelques violents soubresauts. Retranché dans ses terres, le Canadien français adopte le mode de vie rural, lequel tend vers l'immobilisme et minimise ainsi les inconvénients de la pyramide tronquée. Devenu société agricole, le Canada français s'accroche à ses traditions et s'enferme dans un statisme à la fois rassurant et paralysant. La mince couche bourgeoise, composée de notaires, d'avocats et de médecins ne présente guère un élément dynamisant puisque l'ensemble de la population tire ses revenus du même système économique simplifié. Il y a aussi l'Eglise qui recrée, elle, une sorte de pyramide fantôme dont la tête reconstituée attire les premiers de classe et dispense une ombre de pouvoir, le véritable pouvoir restant aux mains de la tête anglo-saxonne. Il est à noter que cette tête fantôme jouera un rôle ambivalent, sauvegardant d'une part la culture française, mais favorisant par ailleurs l'aliénation politique, d'où les sentiments mêlés que nourrissent une bonne partie des intellectuels québecois à l'endroit de l'Eglise.

Le réveil de la pyramide

Il y a environ un demi-siècle, un phénomène mondial va mettre en branle la province de Québec : l'urbanisation. En quelques décennies, Montréal pompe vers son île la moitié des habitants de la campagne et transforme les paysans en citadins. Cette transformation d'une société rurale en société urbaine pulvérise les structures traditionnelles, ébranle les mentalités, diversifie les possibilités sociales et redonne ainsi sa fluidité interne à la pyramide. De nouvelles sources de richesses, et tout particulièrement l'industrie, entraînent la création d'un enseignement dynamique. L'Université jette de nouvelles élites — et de plus en plus nombreuses — sur le marché et, c'est à ce moment précis, que l'existence de la tête anglosaxonne s'avère insupportable et est dénoncée furieusement. L'affaire Gordon met le feu aux poudres : la pyramide tronquée entend engendrer elle-même sa tête !

Porté par le dynamisme retrouvé de la collectivité canadienne-française, le gouvernement Lesage s'attaque aux réformes de structure. Mais les couches plus jeunes assistent à ces « réformettes » d'un oeil sceptique. Sensibilisée par la resurgence généralisée du nationalisme qui accompagne la décolonisation et qui fissure le bloc marxiste lui-même, enivrée de dialectique sartromarxiste, écoeurée par les effets économiques et culturels de la pyramide tronquée, cette bouillante jeunesse se grise d'avenir, un avenir libre, fort, indépendant . . . Et c'est encore un vieil historien prestigieux qui vient apporter sa caution à cet avenir : *« Un Etat souverain faisant soi-même et selon ses intérêts et selon ses idéaux, sa propre politique, son économie, ses institutions sociales, maître de l'épanouissement de sa culture, sans les infiltrations malsaines d'une langue et d'un esprit étranger : bref, et pour finir un Etat qui traiterait sur le plan de la souveraineté, avec les Etats, ses voisins, incontestablement l'aspiration répond aux appels de tout jeune peuple contemporain. Qui n'y voit par surcroît, l'acheminement normal, logique, de toute l'histoire du Canada français ? »* (*Les chemins de l'avenir.* Lionel Groulx).

Ce rêve monte à la tête de quelques-uns des meilleurs, et pas seulement parmi les jeunes. Il ne faut pas sous-estimer le pouvoir de ce rêve : nous avons vu qu'il jaillissait en quelque sorte du sein d'une collectivité en ébullition ! Nous assistons en quelque sorte à une restructuration de notre société, restructuration qui a été rendue possible, pour ne pas dire inévitable, par une réelle modification des forces en présence, par cette « dynamisation » de la pyramide sociale et aussi par la prise de conscience de tous ces phénomènes . . . Cette prise de conscience qui libère la Psyché québecoise des effets paralysants du passé, permet une réévaluation de nos possibilités et nous projette fougueusement en avant. Il ne s'agit, ni plus ni moins, d'une mutation du complexe d'infériorité qui motive en profondeur ce changement d'attitude. Ayant constaté sur le Canadien français les bienfaits d'une prise de conscience, il est permis d'en augurer des effets du même ordre chez nos concitoyens anglo-saxons. Eux aussi peuvent changer d'attitude sous la pression d'une prise de conscience. Les en croire incapables serait manquer de générosité, ne pas les y convier est peut-être faire preuve d'aveuglement !

Feu le complexe de supériorité

Si la prise de conscience québecoise a été favorisée par l'urbanisation, celle des Canadians pourrait s'effectuer à partir d'un examen lucide des implications internationales de l'existence même du pays. Les interminables discussions autour du drapeau ont démontré la ténacité du cordon ombilical qui relie Ottawa à Londres. Il

est évident que ce lien a effectivement constitué au cours des deux siècles écoulés un facteur de différenciation d'avec le puissant voisin du Sud. Pourtant ce lien n'a plus qu'une nature idyllique et appartient de plus en plus au domaine du passé. Un domaine fantôme. D'ailleurs nos hommes politiques servent à l'occasion les intérêts de Wall Street contre ceux de la City. Que les lecteurs de *Cité Libre* veuillent bien se reporter à l'article de Jean Pellerin : « Les USA achètent le Canada avec notre propre argent. », paru dans le numéro de juin-juillet, et qui est édifiant à ce sujet. Si nous examinons enfin les effets culturels de cette américanisation, il y a de quoi lever les bras au ciel et ce n'est certes pas en faisant carillonner les cloches de Westminster que le Canada peut espérer sauver son indépendance, j'allais dire son âme !

Mais, « that is the question » : Le Canada a-t-il une âme ? Il ne faut pas se le cacher, c'est à ce niveau que se pose le problème de l'avenir de la confédération. Envahi économiquement, domestiqué politiquement, anesthésié culturellement, le Canada peut-il échapper à l'emprise américaine ? Il lui faut pour cela commencer par être, par posséder une originalité propre qui ne tire pas une vague justification du trône britannique. Le recours à Londres deviendra de plus en plus inopérant sur le plan politique, la Grande-Bretagne n'étant plus qu'une puissance de second ordre. Et c'est dans cette optique que l'exemple du Québec s'avère d'une singulière force : le Québec est un ferment exemplaire ! Ainsi la CSN qui entend donner au syndicalisme du Québec une forme indépendante devrait faire réfléchir les syndiqués du pays tout entier : est-il sain et normal de remplir les caisses américaines ? Le conflit actuel entre l'*Actors Equity* et l'*Union des Artistes* autour de la *Place des Arts* étale au grand jour les fâcheuses conséquences de notre sujétion au syndicalisme américain. Mais là où surtout le Québec abat des cartes maîtresses, c'est sur les plans artistique et littéraire. Poètes, peintres et littérateurs constituent en effet les manifestations les plus tangibles d'une réelle renaissance. Montréal s'affirme avec une vigueur grandissante comme une véritable capitale culturelle. Cette renaissance devrait gagner tout le Canada et le pousser à créer d'autres centres de création autochtone, capables de résister aux forces centripètes des Etats-Unis. Qu'attend par exemple le Canada anglais pour mettre sur pied une industrie cinématographique, capable de lancer sur le marché une production régulière de longs métrages ! Des initiatives de cet ordre empêcheraient d'une part l'hémorragie des talents vers le Sud et permettraient d'autre part de promouvoir des valeurs propres à notre pays qui trouvera dans cette affirmation de soi une fierté nationale authentique.

Néo-Canadians ou Néo-Américains ?

Les statistiques sont là pour le prouver : le flot de l'immigration va grossir constamment le bloc anglo-saxon. Ce phénomène s'explique d'une part, par le faible taux de l'immigration francophone et d'autre part, par les avantages économiques qu'entraîne l'anglicisation. Nous venons de rappeler que le sentiment national des Canadiens doit une partie de sa vitalité à sa nostalgie de la couronne britannique. Or, ce symbole ne possède guère de bien grandes vertus aux yeux de l'immigrant non britannique. Etant d'abord sensible aux motivations économiques, le Néo semble donc particulièrement exposé aux tentations de l'américanisation, si bien qu'à longue échéance les effets de l'immigration risquent de se tourner contre les intérêts profonds du Canada.

La nécessité de se trouver et de promouvoir une identité canadienne devient dans cette perspective un arrêt de vie ou de mort. Il faut que tout Canadien, quelles que soient ses origines, sache que plus le temps passe, plus il devra tirer de l'intérieur de ses frontières ses raisons d'être. Ou alors, c'est l'assimilation pure et simple aux Etats-Unis. D'où à mes yeux le rôle déterminant du nationalisme québecois. Arme à double tranchant, il peut aussi bien séparer qu'unir. Non seulement les Canadians ne devraient pas s'en alarmer, mais au contraire s'en réjouir et le considérer comme un élément positif dans les chances de survie de la confédération. C'est à partir d'une attitude de cet ordre que je crois que peuvent se résoudre pour le bien commun tous les problèmes si discutés actuellement, qu'ils soient du niveau fédéral ou provincial.

O Canada !

D'Halifax à Vancouver entend-on souvent proclamer et il est vrai que la vision de ce colossal vitrail de lacs et de forêts qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique a quelque chose d'exaltant. Il y a aussi ce ciel infini et cette lumière à nulle autre pareille. Mais il y a surtout ce défi que lance l'avenir à ces hommes et ces femmes venus d'ailleurs pour trouver ici paix, sécurité, bonheur. Cette paix, cette sécurité, ce bonheur, il s'agit de les mériter, de les préserver, de les maintenir. C'est une tâche collective à laquelle chacun doit apporter le meilleur de lui-même. Encore faut-il que cet apport ne soit pas compromis par le déchaînement des complexes et des préjugés. Si au départ, Canadiens, Canadians et Néos ne se font pas confiance, ne sont pas d'accord sur leurs intentions et ne choisissent pas le même avenir collectif, alors autant téléphoner tout de suite à la Maison blanche et demander le rattachement aux Etats-Unis. J'ose espérer que le Canada vaut mieux qu'un coup de téléphone ! ★

La liberté se mérite

par Cité Libre

LA liberté politique n'est jamais un don gratuit. Seuls la possèdent les peuples qui l'ont conquise; seules la conservent les collectivités vigilantes, soucieuses de l'exercer pleinement et de l'étendre sans cesse, attentives à la défendre contre toutes les menaces, capables de s'insurger contre tous ceux qui en abusent et tous ceux qui la méprisent.

Faut-il nous justifier de répéter ici pareilles lapalissades ?

Certainement pas. Les semaines que nous venons de vivre et singulièrement le procès intenté à notre camarade Jacques Hébert, par le procureur général M. Claude Wagner, démontrent à l'évidence que ces vérités premières sont encore contestées au sein de la communauté canadienne-française et exigent d'être redéfinies sans relâche à la lumière de l'actualité.

Car voici un geste officiel, posé par un gouvernement qui se veut libéral, au sens le moins partisan de ce terme, et de surcroît progressiste. De plus, c'est un acte posé en matière juridique, c'est-à-dire qu'il touche l'un des points les plus sensibles de la structure politique, l'administration de la justice, baromètre par excellence de la liberté et de l'oppression dans toute société humaine. Enfin, les poursuites entreprises visent la conduite d'un écrivain, c'est-à-dire qu'elles mettent en cause une liberté fondamentale qui conditionne toutes les autres, en régime démocratique : la liberté d'expression.

Fidèle à la mission qu'elle s'est assignée dès le début de « situer nos problèmes », CITE LIBRE tient d'abord à établir clairement dans quelles perspectives elle pose celui-ci.

●

Bien qu'il ait été pendant quatre ans notre secrétaire de rédaction et qu'il soit toujours notre camarade et notre ami, **il ne s'agit pas pour nous de défendre ici Jacques Hébert.** *Sur le rôle de ce dernier dans toute l'affaire Coffin, nous avons déjà dit, dans notre numéro de janvier, ce que nous avions à dire. Nous ne croyons pas non plus, nous n'avons jamais cru qu'il fût plus grave, du point de vue de la justice, de persécuter un écrivain que de persécuter un manoeuvre. Et nous croyons encore moins que le métier d'écrite doive mériter à celui qui l'exerce une impunité universelle. Nous savons que la liberté d'expression n'est pas absolue et qu'elle entraîne des responsabilités pour celui qui s'en prévaut.*

Mais nous trouvons en cause, dans le procès Hébert, davantage qu'une personne. Par son action dans cette cause, le gouvernement du Québec attente à certaines règles fondamentales de la justice en démocratie et menace, par le fait même, la liberté de parole.

Voyons les faits.

Dans les conclusions de son rapport, le Juge Roger Brossard, désigné par l'Etat pour enquêter sur l'affaire Coffin, ne recom-

mandait aucune sanction précise contre Jacques Hébert. Il se contentait de mentionner la loi relative au libelle diffamatoire et les autres lois connexes.

Voici un premier point établi : **le gouvernement restait libre de choisir la procédure à entreprendre.** *Il n'était même pas lié par une suggestion formelle du juge-enquêteur. Or, il existait plusieurs possibilités. M. Wagner pouvait instruire, par exemple, devant une cour pénale, un procès pour libelle diffamatoire. Dans cette hypothèse, Jacques Hébert aurait joui, devant le tribunal, des droits ordinaires de tous les citoyens accusés de délits criminels. Il aurait eu le choix d'un procès devant juge seul ou d'un procès devant jury; il aurait été présumé innocent aussi longtemps qu'on n'aurait pas démontré sa culpabilité; il aurait pu présenter une défense complète et faire entendre des témoins; le tribunal n'aurait pas pu le mettre dans l'obligation de témoigner sous serment dans sa propre cause.*

Mais dans son choix de la procédure, le gouvernement s'est arrêté à la plus féodale, à la moins raisonnable, à la plus arbitraire de toutes. Non seulement il a choisi de poursuivre Hébert pour outrage au tribunal, mais il a mis en oeuvre dans cette poursuite toutes les mesures restrictives les plus rétrogrades. A tel point que la position d'Hébert devant le tribunal, une fois le procès engagé, rappelle davantage la justice des monarques absolus sous le chêne de Vincennes que l'esprit du régime judiciaire britannique sous lequel nous vivons.

En effet, Jacques Hébert, devant son juge :

a) était présumé coupable au lieu d'être présumé innocent;

b) n'avait pas droit au jury;

c) n'avait pas droit à une défense pleine et entière, notamment au droit de faire entendre des témoins;

d) a été effectivement mis dans l'obligation de témoigner lui-même sous serment dans sa propre cause.

Un deuxième point ressort donc clairement : **le gouvernement Lesage, de propos délibéré, a choisi d'exhumer, pour s'en servir contre un écrivain, le plus poussiéreux reliquat de procédure arbitraire qu'on puisse encore trouver dans la loi britannique.**

Alors que le Souverain lui-même et tous les plus hauts personnages de l'Etat ont renoncé depuis longtemps à privilégier le respect qui leur est dû par un régime d'exception, seuls les magistrats y tiennent encore. Même le crime de lèse-majesté laisse à celui qui en est accusé la quadruple protection du jury, de la présomption d'innocence, du recours aux témoins et du droit de ne pas témoigner dans sa propre cause. Mais les juges, par on ne sait quelle distraction de l'histoire, ont conservé ce privilège exorbitant dont le chef d'Etat lui-même est désormais dépouillé. Répétons-le, cet acharnement dans le rétrograde serait odieux, quel que soit l'accusé. Mais le fait qu'il soit écrivain, c'est-à-dire qu'il symbolise la liberté d'expression, montre en quelle estime le gouvernement Lesage tient cette liberté fondamentale.

Et ceci nous amène au troisième point : **c'est le gouvernement tout entier, et non pas seulement M. Wagner, qui doit porter la responsabilité de ce geste.** *Car la même logique invoquée par M. Lesage pour étouffer les divergences d'opinion de MM. Le-*

vesque et Kierans, la même solidarité ministérielle dont il se réclame (d'ailleurs à juste titre) pour se plaindre qu'on le « poignarde dans le dos », pourquoi ne joueraient-elles pas dans la situation qui nous occupe ?

Est-il concevable que M. Wagner ait agi dans cette cause de son seul chef et sans consulter le conseil des ministres ? Si tel est le cas, il revenait au premier ministre de désavouer son procureur général, comme a dû le faire récemment M. Robarts. Le chef du gouvernement ontarien a même exigé la démission de M. Cass, alors que personne n'avait encore été touché par les lois arbitraires que méditait celui-ci. Or, aucun bruit n'est venu de Québec. Et si le Cabinet a été consulté par M. Wagner, il semble qu'aucun ministre ne se soit objecté à ce qu'on dépossède ainsi un accusé de ses droits élémentaires.

Si encore nous étions gouvernés par un ministère encombré de techniciens, d'administrateurs et de prolétaires, nous pourrions supposer que tous les ministres, profanes en matière juridique, ont raté le coche. Mais nous savons bien, au contraire, que ce conseil des ministres est encombré d'avocats. Le premier ministre lui-même est membre du Barreau. Il en faut donc conclure, ou bien que tous ces juristes ignorent jusqu'à l'abc des droits civils, ou bien qu'ils sont dangereusement dépourvus de sensibilité à cet égard. Et c'est sans doute la seconde hypothèse qui est à retenir. Quand le juge Challies n'hésite pas à déclarer du haut du banc que les Américains sont devenus fous en matière de liberté de presse, faut-il s'étonner que des ministres restent insensibles à l'utilisation d'une procédure désuète ?

●

Un collaborateur de CITE LIBRE écrivait, dans notre numéro de décembre : « Nous savons, désormais, (. . .) que la justice, au Québec, continuera d'être administrée comme elle l'a toujours été, c'est-à-dire avec un sans-gêne grossier à l'égard des libertés civiles ». Le procès Hébert est venu confirmer de façon éclatante cette constatation pessimiste. Il a même révélé certaines dimensions nouvelles du problème en établissant qu'un procureur général rétrograde pouvait entraîner à sa suite le gouvernement tout entier.

Il est exact qu'au dernier moment, M. Wagner a reculé. L'homme qui parlait, certain soir, de poursuivre les avocats de Jacques Hébert, d'intenter un procès à M. Claude Ryan, et de s'opposer à la libération sous caution de l'écrivain montréalais, s'est remarquablement dégonflé le lendemain matin. Mais n'allons pas nous y tromper : si le procureur général s'arrête (ou même si « on » l'arrête) au bord du ridicule, il n'en persiste pas moins dans l'arbitraire et personne ne l'arrête dans cette voie, ce qui est singulièrement plus grave.

CITE LIBRE se joint donc au mouvement d'appui qui se dessine pour permettre à Jacques Hébert d'en appeler jusqu'à la Cour suprême de la condamnation du juge Challies, et pour obtenir l'abolition définitive du type de procédures entreprises dans cette cause. Nous invitons aussi tous nos lecteurs à soutenir cette initiative par tous les moyens dont ils disposent.

La liberté se mérite.

Cité Libre

LES LIVRES

par *Maurice BLAIN*

Le dernier songe de Cassandre

"LES CHEMINS DE L'AVENIR"
du
Chanoine Lionel Groulx

> *« La vertu cardinale des vieillards pourrait bien être la pudeur du silence ».*
>
> (Avant-Propos)

REPRESENTER pendant près de cinquante ans l'historien et le prophète, le maître à penser des jeunes générations, même perdues, et la conscience d'un peuple, même petit, c'est peut-être forcer les limites de son talent et tenter le jugement de la postérité.

Les chemins de l'avenir (quelle triste dérision dans cette antiphrase involontaire) viennent d'en administrer l'affligeante démonstration. Signé par un « petit maître » quelconque, cet ouvrage d'un lyrisme solennel et un peu grinçant, souvent injuste et parfois mesquin, pourrait passer pour le manifeste du parfait petit bourgeois catholique et revanchard, attardé au messianisme réactionnaire d'inspiration « action française ». Portant la griffe du chanoine Groulx, il prend un accent de désarroi pathétique, tant il confond, en bien des pages, par une sorte de divorce de l'analyse avec l'homme et le temps d'aujourd'hui. Tant cet inventaire moral apparaît comme un dernier élan de générosité missionnaire que la lucidité eût pourtant invité à réprimer comme une défaillance de pensée indigne d'un esprit de cette race.

Peut-être vaudrait-il mieux se voiler la face et laisser l'oubli, et la gloire de ce grand homme, effacer un réengagement assez vain, mais toujours passionné, dans des illusions et des impasses anciennes.

Car cet essai, qui emprunte tantôt à la confidence des mémoires de l'homme d'action et tantôt à l'éloquence des catilinaires de l'homme d'église, n'ajoute guère à l'oeuvre prodigieuse et déjà achevée de l'écrivain. Par la synthèse de ses matériaux, il ne fait que confirmer une extraordinaire continuité de pensée, une fidélité exceptionnelle, et inconditionnelle aux valeurs de foi, de culture, d'humanisme et de nationalisme qui sont le fondement et l'unité de cette oeuvre.

Non, la singularité des CHEMINS DE L'AVENIR, est ailleurs. Et en premier lieu, dans une frappante ressemblance de style et d'accent avec l'épopée de L'APPEL DE LA RACE et les polémiques de DIX ANS D'ACTION FRANÇAISE. C'est la genèse des sources, de la démarche et de l'orientation de toute une oeuvre qui transparaît à travers de libres propos, qui éclaire les origines et les motivations d'une pensée, qui redéfinit dans une lumière violente, et d'autant plus violente que ces notations, ces réflexions et ces humeurs ne prétendent à aucun dessein d'ensemble, la nature profonde de la vision historique et le ressort permanent de l'action du maître.

Sans doute l'abandon de la vieillesse trahit-elle la rigueur de la maturité. Et ce dernier livre n'est-il qu'un révélateur, une clef nouvelle pour inventorier des oeuvres plus anciennes. Mais un révélateur assez terrible pour l'homme qui les a écrites.

Un homme de Dieu : voilà essentiellement la vocation du chanoine Groulx. La fonction sacrée non seulement domine de très haut et gouverne toute l'activité de cette longue carrière, mais les valeurs de la foi et le service de l'église animent et justifient cette activité dans le siècle profane. Tout au long du livre se proclame la conscience d'une mission exemplaire, solidaire de l'obédience et du destin de la catholicité, avec ses attributs de dignité, d'élévation et de fidélité dans la démarche de la pensée : mais en même temps, menacée par les limites de sa vision, le caractère contes-

table de ses grandes options, le risque certain d'être dépassée par l'histoire d'une nation dont il aura voulu être l'éclaireur et l'annonciateur.

Et c'est bien par cette ambiguité fondamentale du sacré dans l'histoire que *Les chemins de l'avenir,* lesquels nous révèlent implicitement, mais à l'évidence, les desseins profonds de l'homme, apparaîtront aux exégètes de demain comme le réquisitoire le plus cruel, le témoin à charge le plus impitoyable de l'historien et du maître à penser.

A travers cette autobiographie intellectuelle (son titre aurait pu être : CE QUE JE CROIS), l'historien semble fixer définitivement son identité: celle d'un missionnaire pour qui la société politique repose sur la société religieuse, et le destin de la nation est irrévocablement lié à la survie de l'église romaine; dont le messianisme politique est sorti tout armé de la conception de la Cité de Dieu, hors de laquelle il n'y a pas de salut collectif; et dont la fonction de l'histoire, d'origine religieuse et d'essence épique, fondée sur la primauté de la race élue, et destinée à l'engagement d'un combat idéologique bien plus qu'à l'enseignement d'une science objective, ne peut que déboucher sur une sublimation de la nation, assiégée, pessimiste mais toujours triomphante. Car cette histoire est essentiellement providentielle et magique, qui consiste à mettre Dieu en demeure de sauver ce « petit peuple » perdu à chaque quart de siècle.

Aussi n'est-il pas étonnant que l'historien ait d'abord été inspiré par l'homme d'action et le maître à penser. Si le chanoine Groulx a été pour les générations passées un des hommes le plus écoutés, c'est que la structure et le style autocratiques de sa pensée étaient profondément accordés à une civilisation sacrale, globale et dogmatique. L'historien s'est depuis avisé des profondes mutations de notre société, en voie de conversion à une civilisation profane, pluraliste et démocratique. Mais l'homme d'église tourne le dos à cette transformation; il interprète comme des maladies de notre civilisation ce que d'autres acceptent comme des facteurs irréversibles de progrès, et qu'il redoute comme une crise mortelle au rêve de la Cité de Dieu. Car cette crise signifie pour lui la contestation décisive du catholique, de l'homme, et en fin de compte du héros qui doivent continuer à faire la seule histoire possible.

Est-ce cela, l'esprit de droit, ce refus de remettre en question d'anciennes certitudes, cette sérénité qui naît de ne plus comprendre ? Il suffit de relire — comme chaque page est ici pénible ! — le procès que cet homme, inconsolable de ne plus être entendu ? fait à la jeunesse d'aujourd'hui et de naguère; de déceler, sous le feu de l'ardeur pastorale, la hargne hautaine, l'ignorance méprisante et l'incompréhension profonde de certains jugements; de confronter aux problèmes réels de notre époque, notamment aux plans national et culturel, les solutions de salut religieux et social que suggère un attachement à la tradition d'intransigeance vaticane; de mesurer, enfin, à l'adjuration finale, l'infranchissable distance qui sépare désormais l'orthodoxie intacte de cette doctrine des recherches et des préoccupations vivantes des hommes qui s'efforcent de repenser et de bâtir une cité moderne.

Ce livre marque-t-il le pressentiment d'une défaite ou d'un reniement des idées qui ont soutenu trente ou quarante ans de foi et d'action politiques par un avenir déjà en accomplissement ? L'histoire jugera, car avec lui une époque est révolue: celle d'une coordination, idéologique et sociologique, de la société politique à la société religieuse.

Avec l'espoir incertain de ce « testament spirituel », le chanoine Groulx nous fait ses adieux. Un espoir jusqu'à la fin, obstiné et pathétique dans la survivance d'une race catholique et martyre, impuissante et peut-être condamnée. ★

Une fenêtre, un témoin

LA nature a horreur du vide, mais elle le comble le plus souvent au hasard.

Voilà qu'avec le demi-silence de *Liberté* coïncide la naissance d'une nouvelle revue littéraire, *Etudes françaises,* publiée aux Presses Universitaires de l'U. de M., sous la direction du Département d'études françaises de la Faculté des Lettres.

Jaquette glacée, typographie admirablement soignée, mise en page élégante mais sobre : la tenue classique de la publication universitaire.

Son directeur, M. René de Chantal, nous avertit que trois fois l'an *Etudes françaises* s'efforceront « de contribuer au resserrement des liens, déjà étroits, qui unissent les universités d'Europe à celles du Canada français . . . Notre revue diffusera donc de ce côté de l'Atlantique des articles inédits rédigés par des professeurs français ou européens d'expression française . . . Mais que pour que les échanges se fassent dans les deux sens, nous voudrions initier le public d'outre-mer aux problèmes si particuliers de la littérature canadienne-française, qui s'est longtemps cherchée et qui maintenant se trouve. »

Il serait imprudent, et peut-être injuste, de porter un jugement de valeur sur une première livraison. Observons cependant qu'elle illustre très fidèlement le projet de ses animateurs et nous instruit sur la fonction qu'elle entend exercer.

Son sommaire tient la balance à peu près égale entre études littéraires européennes et canadiennes. « L'imagination poétique dans l'oeuvre de Saint-John Perse » de Monique Parent, et « Bachelard et Lautréamont : psychanalyse de la bête humaine » de Michel Mansuy. « Les grandes options de la littérature canadienne-fran-

çaise » de David Hayne, et « Le cercle de l'évasion verticale dans *Angéline de Montbrun* de Laure Conan » de M. André Brochu.

Textes de qualité constante, mais d'actualité très inégale, et que rassemblent un certain ton savant, parfois hermétique, et la démarche détachée de la thèse universitaire. Malgré les chroniques de Madeleine Marmin et de Jean Ethier-Blais, le style académique de la revue ne manque pas de frapper qui déjà donne la fâcheuse impression d'une entreprise depuis longtemps sur sa lancée. Question de style, et non de thèmes : la modernité des problèmes abordés par Monique Parent et David Hayne, par exemples, ouvrait à elle seule des possibilités d'originalité et de renouvellement qui d'ordinaire accompagnent l'élan d'une première livraison.

Cette fonction de recherche pure, beaucoup plus que de création critique, paraît être la voie tracée à *Etudes françaises* qui consacrent une place très importante à une BIBLIOGRAPHIE DE LA LITTERATURE CANADIENNE, sous la direction de Réginald Hamel. Entreprise de compilation nécessaire et précieuse, comme le sont les bibliothèques et les musées, pour inventorier et conserver une littérature, que d'autres ont la tâche de faire.

Etudes françaises ont fait une première option: celle de témoin objectif de la création littéraire. Mais très rapidement s'imposa à la revue une seconde option : celle de prendre parti entre l'Europe et l'Amérique. A moins de se résigner aux "bons offices culturels", elle n'éludera pas ce choix. Car la politique de double allégeance qu'elle paraît vouloir suivre situe ses efforts en porte-à-faux : elle est peut-être inutile pour l'Europe, elle est certainement insuffisante pour le Canada français. Puisque cette politique l'empêchera presque fatalement d'assumer les tâches que précisément lui assigne la littérature canadienne-française « qui maintenant se trouve », et d'en devenir la première conscience officielle. Il ne s'agit pas pour *Etudes françaises* de s'enfermer dans un provincialisme culturel, la littérature française d'Europe demeure au centre de nos préoccupations et de nos recherches. Mais de savoir quel public il faut atteindre, et comment fonder avec lui un échange réel.

Pour la Faculté des Lettres, c'est une fenêtre ouverte; mais ouverte sur le Canada, cette fenêtre pourrait bien faire enfin pénétrer dans son enseignement le souffle d'une littérature vivante. ★

Les héros sont fatigués

OPERATION prolongée de réforme rédactionnelle ? Phase provisoire de contestation du phénomène de l'art ? Désengagement naturel d'une équipe qui se différencie et passe à des formes de création plus individuelles ou plus durables ? Mobilisation plus profonde des énergies vers la politique ? Les fidèles de la revue *Liberté* se perdent en conjectures et commencent à s'inquiéter.

Depuis 1958, la génération des écrivains de 30 ans avait rassemblé autour de la revue une équipe exceptionnelle; et sans désemparer publiait presque chaque mois des travaux de création, de recherche, de critique, de prospective avec lesquels s'est très rapidement cristallisée puis identifiée la jeune littérature la plus douée, la plus vivante — celle qui se fait — de l'après-guerre. *Liberté,* il n'est pas excessif de le penser, a brillamment relevé le défi de *La nouvelle relève* et occupe dans la géographie de l'intelligence et de l'art d'écrire, une place incontestée et nécessaire. Presque tout ce qui compte aujourd'hui dans nos lettres, de poètes, de romanciers, d'essayistes, est passé par l'équipe de *Liberté.*

Or depuis plus d'un an, tous ces écrivains débordants d'idées et de talents paraissent frappés d'un étrange mutisme. En séquence, la revue publie cinq livraison dont le caractère commun paraît être le silence appliqué de ceux qui précisément y exerçaient le mieux le pouvoir de la parole.

Un numéro anthologie, entièrement consacré aux tout jeunes écrivains : les raisins sont trop verts. Un devoir de vacances appelé *Montréal* : éclectisme douteux et qualité médiocre. Un récit à la chaîne, *Le pont* : divertissement bâclé et mauvais goût pénible. Un documentaire sur *Manic* 5: lyrisme publicitaire très essoufflé. Enfin, une livraison revanche ouverte aux patriarches, *L'âge du siècle*: littérature déjà entrée au musée . . .

Cette revue sans voix ni présence est-elle encore *Liberté ?* C'est peut-être une forme originale d'humour que celle qui consiste à publier une revue sans l'écrire vraiment. Mais quelques-uns commencent à craindre que ces divertissements baroques ne sabotent tout doucement la revue, et avec elle la fonction, essentielle et irremplaçable, dans notre société intellectuelle, d'un révélateur, d'un animateur d'une littérature au seuil de la maturité, et dont les livres des Godbout, des Préfontaine, des Ouellette — pour ne nommer que ceux-là — sont les signes irrécusables.

Je n'oublie pas, bien sûr, que le travail d'équipe est toujours un peu la poursuite de la quadrature du cercle; et que toutes les équipes, et même celle de *Cité Libre* dans le domaine des idées, ture du cercle; et que *toutes les équipes,* et même connaissent leur saison de vaches maigres. Mais on se résignerait mal à conclure que *Liberté,* si brillant et fécond fût-il, ne représentait qu'un exercice de jeunesse, et aujourd'hui, une manière élégante de bien rigoler.

Les héros sont-il si fatigués ? Est-ce plus simplement le repos du guerrier ? ★

Le Syndicat Coopératif d'édition Cité Libre

Pour marquer son dixième anniversaire, en janvier 1960, *Cité Libre* s'est réorganisée. Non contente de faire peau neuve dans sa présentation, la revue a adapté un nouveau rythme de parution. Elle est devenue mensuelle. Au plan administratif, elle constitue une coopérative d'édition en bonne et due forme.

Les membres, actionnaires de la coopérative, sont donc les propriétaires de la revue. Réunis en assemblée générale annuelle, ils élisent un conseil d'administration qui, à son tour, choisit le directeur de la revue. Tous les abonnés sont reconnus comme membres auxiliaires de la coopérative et invités à l'assemblée générale annuelle.

Le Conseil d'administration, élu lors de l'assemblée générale du 4 décembre 1963, est formé des personnes suivantes :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT :
Claude Longpré

VICE-PRÉSIDENT :
Maurice Blain

SECRÉTAIRE :
Jean Dostaler

TRÉSORIER :
Yves-Aubert Côté

ADMINISTRATEURS :
Benoît Baril
Jacques Hébert
Jean Pellerin
Gérard Pelletier
Pierre Tanguay
Pierre-E. Trudeau

CONSEIL DE SURVEILLANCE :
Jean-Gérin Lajoie, président
Marc Lalonde
Jean-Paul Geoffroy

ARCHIVISTE :
Pierre Tanguay

VÉRIFICATEUR :
Jean-Guy Rousseau, C.A.

0089292 M PIERRE TANGUAY
931 RUE PRATT
MONTREAL 8 PQ CAN

AU MAÎTRE DE POSTE, S.V.P.,

si non réclamée, retourner après cinq jours à :
CITÉ LIBRE, 5090 Papineau, Montréal 34.

PORT PAYÉ À MONTRÉAL

« Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraires et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication. »